


# Secteur semencier au Burkina Faso

Recommandations pour une  
meilleure intégration des  
producteurs

Patrice Djamen  
Souleymane Ouattara

*Ouagadougou, Janvier 2017*



 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Direktion für Entwicklung und Zusammenarbeit DEZA  
Direction du développement et de la coopération DDC  
Direzione dello sviluppo e della cooperazione DSC  
Direcziun da svilup e da cooperaziun DSC

## Table des matieres

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>METHODOLOGIE</b> .....	<b>3</b>
<b>3</b>	<b>RESULTATS</b> .....	<b>5</b>
3.1	LES CADRES LEGISLATIFS ET STRATEGIQUES DU SECTEUR SEMENCIER AU BURKINA FASO.....	5
3.1.1	<i>Les cadres législatifs</i> .....	5
3.1.2	<i>Le Règlement communautaire c/reg.4/05/2008</i> .....	6
3.1.3	<i>Les principaux cadres stratégiques et opérationnels du secteur semencier</i> .....	7
3.1.4	<i>Des acquis importants, mais un cadre stratégique pas encore totalement opérationnalisé</i> .....	9
3.2	BREF APERÇU DES FILIERES SEMENCIERES AU BURKINA FASO .....	10
3.2.1	<i>Un système semencier traditionnel dominant, mais encore peu pris en compte</i> .....	10
3.2.2	<i>Des fournisseurs de semences relativement dynamiques</i> .....	10
3.3	PRISE EN COMPTE DU SECTEUR SEMENCIER TRADITIONNEL .....	12
3.3.1	<i>Dispositions générales</i> .....	12
3.3.2	<i>Amélioration et conservation des variétés traditionnelles</i> .....	12
3.4	QUELQUES PREOCCUPATIONS ET RISQUES POTENTIELS DES POLITIQUES ET ORIENTATIONS ACTUELLES.....	14
3.4.1	<i>Le résultat mitigé des politiques de subvention des semences</i> .....	14
3.4.2	<i>Des difficultés à concrétiser l'appui prévu au secteur semencier traditionnel</i> .....	14
3.4.3	<i>Faible autonomie semencière des producteurs</i> .....	15
3.4.4	<i>Risque de marginalisation des filières peu marchandes</i> .....	15
3.5	PERCEPTIONS DES ACTEURS SUR LE NIVEAU DE PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DES PRODUCTEURS DANS LES SYSTEMES SEMENCIERS .....	16
3.5.1	<i>Les préoccupations des producteurs</i> .....	16
3.5.2	<i>Acquis et bonnes pratiques aux différents maillons des filières</i> .....	18
3.5.3	<i>Principales difficultés dans la prise en compte des préoccupations des producteurs</i> .....	20
<b>4</b>	<b>RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DES PRODUCTEURS</b> .....	<b>23</b>
4.1	ACTIONS SPECIFIQUES AUX DIFFERENTS MAILLONS DES FILIERES.....	23
4.1.1	<i>Actions nécessaires au niveau des utilisateurs finaux des semences</i> .....	24
4.1.2	<i>Actions nécessaires au niveau de la recherche variétale</i> .....	24
4.1.3	<i>Actions spécifiques pour le maillon multiplication des semences</i> .....	24
4.1.4	<i>Actions spécifiques pour le maillon commercialisation</i> .....	25
4.1.5	<i>Recommandations pour les politiques de développement du secteur semencier</i> .....	25
4.1.6	<i>Recommandations pour les structures d'accompagnement</i> .....	26
4.2	ACTIONS DE PLAIDOYER.....	27
<b>5</b>	<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....	<b>28</b>
<b>6</b>	<b>ANNEXES</b> .....	<b>29</b>

## Liste des annexes

---

ANNEXE 1 : AGENDA DE L'ATELIER DE CONCERTATION DES ACTEURS DU SECTEUR SEMENCIER .....	29
ANNEXE 2. LISTE DES PERSONNES RENCONTREES .....	30
ANNEXE 3. LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER DE CONCERTATION .....	31

## Liste des tableaux

---

TABLEAU 1. TYPOLOGIE DES FOURNISSEURS DE SEMENCES CERTIFIEES EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE .....	11
TABLEAU 2. SYNTHESE DES PRINCIPAUX ACQUIS ET BONNES PRATIQUES POUR LA PRISE EN COMPTE DES VARIETES TRADITIONNELLES ET DE LA DIVERSITE VARIETALE AUX DIFFERENTS MAILLONS DES FILIERES SEMENCIERES .....	18
TABLEAU 3. PRINCIPALES CONTRAINTES A LA PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DES PRODUCTEURS AUX DIFFERENTS MAILLONS DES FILIERES SEMENCIERES .....	21
TABLEAU 4. LES ACTIONS NECESSAIRES POUR FACILITER L'ACCES DES PETITS PRODUCTEURS AUX SEMENCES .....	23
TABLEAU 5. THEMES DE PLAIDOYER POUR AMELIORER L'ACCES DES PETITS PRODUCTEURS AUX SEMENCES .....	27

## Liste des sigles et abréviations

---

ANES-BF	: Association nationale des entreprises semencières du Burkina Faso
ASIWA	: Alliance pour une Industrie Semencière en Afrique de l'Ouest
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNS	: Comité National des Semences
COAFEV	: Catalogue Ouest Africain des Espèces et Variétés Végétales
COASem	: Comité Ouest Africain des Semences Végétales et Plants
CORAF	: Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles
CPF	: Confédération Paysanne du Burkina Faso
DGPV	: Direction Générale des Productions Végétales
DHS	: Distinction, Homogénéité et Stabilité
INERA	: Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles
MAAH	: Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques
PDDAA	: Programme Détaillé pour le Développement Agricole en Afrique
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
PSAO	: Programme Semencier pour l'Afrique de l'Ouest
ROPPA	: Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
UEMOA	: Union Économique et Monétaire de l'Afrique de l'Ouest
UNPS	: Union des Producteurs Semenciers du Burkina Faso
USAID	: Agence des États-Unis pour le développement international
WASP	: West Africa Seed Programme

La présente mission s'inscrivait dans l'optique du prolongement de la dynamique impulsée par le projet ''Amélioration des systèmes de semences pour contribuer à la sécurité alimentaire des petits agriculteurs'' mis en œuvre au Burkina Faso par *Bioversity International* et ses partenaires locaux et financé par l'Organisation Suisse de Développement et Coopération (SDC). Cette mission visait à générer les connaissances nécessaires pour l'exploration des mécanismes pouvant permettre une meilleure prise en compte des préoccupations des petits producteurs dans les systèmes semenciers.

La méthodologie utilisée comprenait la caractérisation de l'environnement législatif et réglementaire du secteur semencier, le diagnostic rapide des systèmes semenciers existants, l'identification des domaines d'action et la formulation des recommandations pour une meilleure prise en compte des préoccupations des petits producteurs. La démarche était participative, la diversité des acteurs a été associée à l'ensemble du processus, du diagnostic à la formulation des recommandations, à travers des entretiens semi-ouverts et un atelier de concertation multi-acteurs.

Le diagnostic a montré que le cadre législatif, stratégique et opérationnel du secteur semencier au Burkina Faso est assez dense et relativement plus structuré et dynamique comparativement à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest. Deux principaux textes législatifs et réglementaires organisent les activités des filières semencières au Burkina Faso. Il s'agit (i) de la Loi N° 010-2006/ AN du 31 mars 2006 et des différents arrêtés ministériels qui fixent les modalités de son application et (ii) du règlement communautaire (CEDEAO) c/reg.4/05/2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO. La stratégie de Développement Durable du Secteur Semencier constitue le document cadre des interventions entreprises dans le secteur semencier. Cette stratégie nationale couvre la période 2011 – 2020, elle est mise en œuvre à travers des plans d'action opérationnels dont le premier est arrivé à échéance en 2015. Le second plan d'action opérationnel n'est pas encore formulé.

L'opérationnalisation des différentes dispositions législatives, réglementaires, stratégiques et opérationnelles se fait de façon progressive. Des structures au rôle crucial comme le fonds d'appui au développement du secteur semencier ne sont pas encore mis en place. Les retards et les écarts observés dans le déploiement des cadres prévus pour le développement du secteur semencier sont attribués à l'insuffisance des ressources humaines et financières et aux lenteurs dans les processus administratifs. Néanmoins, les différentes mesures prises au cours des années récentes ont produit des effets importants. La dynamique de structuration des acteurs a déjà abouti à la création des organisations faïtières nationales aussi bien au niveau des producteurs semenciers que des entreprises semencières. Plusieurs arrêtés ministériels ont été signés pour l'application de loi n°010-2006/AN du 31 mars 2006. Un catalogue national des espèces et des variétés végétales a été publiés. Le secteur privé émerge, et les OP se consolident. Des moyens croissants sont accordés aux services de contrôle

et de certification. La production des semences de pré-base, de base et de semences certifiées est en augmentation.

Deux principaux de systèmes semenciers coexistent, avec des acteurs, des produits et des modes de fonctionnement plus ou moins spécifiques. Il s'agit du système traditionnel ou «informel » qui approvisionne encore 80% des producteurs et du système « formel ». La majorité des politiques publiques et des investissements aussi bien pour la production, la commercialisation, la distribution que l'utilisation des semences visent principalement le système formel. Le développement des systèmes semenciers paysans et des variétés traditionnelles bénéficie seulement de l'attention des ONGs qui disposent malheureusement de ressources financières et humaines (compétences techniques) très limitées pour induire des changements significatifs à grande échelle.

Les préoccupations des petits producteurs par rapport aux semences sont multiples et portent sur : la disponibilité des variétés adaptées aux besoins, la disponibilité et l'accessibilité économique, la qualité des semences, l'accès aux services connexes, la diversité intra et inter variétale, la prise en compte des variétés traditionnelles, la responsabilisation accrue et l'autonomisation et, le renforcement de l'insertion marchande.

Malgré des acquis assez importants, le système formel privilégié par les politiques publiques nationales et les appuis des partenaires internationaux ne prend pas suffisamment en compte ces préoccupations. Les causes de cette lacune sont systémiques avec des spécificités aux différents maillons des filières. La présente mission de concertation a permis d'identifier ces principaux défis. Les actions nécessaires à la fois au niveau global et à l'échelle des différents maillons ont été également mises en évidence. Ces actions constituent une bonne base pour initier des interventions dans l'optique d'améliorer l'existant. Parmi les interventions, une attention particulière doit être accordée au renforcement de la demande, c'est-à-dire des producteurs, utilisateurs finaux afin qu'ils puissent mieux identifier et exprimer leurs demandes, faire connaître clairement leurs préoccupations chaque fois que nécessaire, mais aussi influencer plus efficacement les politiques et les investissements dans le secteur semencier.

Les six thèmes suivants ont été identifiés pour le plaidoyer en faveur d'une meilleure prise en compte des préoccupations des petits producteurs : (i) Autonomie semencière des producteurs et promotion des variétés traditionnelles ; (ii) Emergence et renforcement des capacités des OP semencières ; (iii) Amélioration de l'efficacité des programmes de subvention de semences ; (iv) Renforcement de la participation des producteurs à la gouvernance de l'industrie semencière ; (v) Renforcement du partenariat public-privé et operationalisation des cadres réglementaires et stratégiques du secteur semencier et ; (vi) Adoption d'une approche programmatique intégrée incluant les différents sous-systèmes semenciers. Quelques acteurs présentant le profil adéquat pour conduire ces plaidoyers ont proposés. Ce choix doit être validé pour chaque domaine d'activité par les acteurs concernés. Le

développement des synergies et des collaborations entre les différentes parties prenantes est fondamental pour le succès des actions à entreprendre.

## 1 INTRODUCTION

Au Burkina Faso, comme dans la majorité des pays d'Afrique Sub-saharienne, les semences constituent l'un des principaux déterminants des rendements agricoles. L'augmentation du taux d'utilisation des semences de qualité est nécessaire pour relever défis alimentaires, nutritionnels et économiques. L'amélioration des conditions de vie des petits producteurs à partir d'une augmentation durable des performances de leurs exploitations agricoles nécessite la mise en place des systèmes semenciers performants qui prennent en compte leurs besoins.

Plusieurs travaux ont mis en évidence la coexistence de deux principaux systèmes semenciers, avec des acteurs, des produits et des modes de fonctionnement plus ou moins spécifiques. Il s'agit d'une part du système traditionnel/communautaire où le producteur procède lui-même à une sélection de ses semences généralement sur une base massale. D'autre part, il y a le système « formel » basé sur une création variétale par la recherche, une multiplication et une distribution par le secteur privé (entreprises, OP) dans le respect plus ou moins rigoureux des dispositions réglementaires. Les politiques publiques et les interventions de recherche – développement tendent à privilégier ces systèmes formels et à ignorer les systèmes traditionnels encore utilisés par la majorité des petits producteurs. Le recours des petits producteurs aux systèmes traditionnels traduirait implicitement le fait que les systèmes formels tels qu'ils existent et fonctionnent actuellement ne répondent pas suffisamment à leurs préoccupations malgré les multiples efforts de promotion déployés par le Gouvernement et les partenaires au développement. Ce décalage doit être comblé pour que le développement du secteur semencier se fasse de façon inclusive et produise les effets attendus notamment au niveau de la sécurité alimentaire et de la croissance économique durable. Il est alors important de mettre en place, de promouvoir et d'expérimenter des mécanismes innovants pour un développement inclusif de l'industrie semencière nationale. Ce développement inclusif suppose notamment une meilleure prise en compte des préoccupations des petits producteurs et leur participation dans les processus d'établissement des priorités pour les obtentions végétales ainsi que dans les activités de production et de distribution des semences.

C'est dans cette optique que le projet *"Amélioration des systèmes de semences pour contribuer à la sécurité alimentaire des petits agriculteurs"* a été mis en œuvre au Burkina Faso par *Biodiversity International* et ses partenaires locaux. La présente mission s'inscrivait dans le cadre du prolongement et de l'amplification de la dynamique impulsée par ce projet. Elle visait principalement à générer des connaissances nécessaires pour l'exploration des mécanismes pouvant permettre une meilleure prise en compte des préoccupations des producteurs dans les systèmes semenciers. Il s'agissait de réaliser des concertations avec les différents acteurs du secteur semencier national pour d'une part mieux les connaître, mettre en évidence leurs pratiques et leurs initiatives par rapport aux politiques semencières, mais aussi leurs préoccupations. D'autre part, la mission visait à partir des éléments de ce constat pour proposer des interventions et des recommandations pour une amélioration de l'existant tout en suggérant les principaux acteurs à mobiliser pour la mise en œuvre des différentes actions proposées.

De façon spécifique, la mission visait les quatre objectifs suivants :

1. analyser les perceptions des acteurs semenciers par rapport à la diversité variétale et les systèmes semenciers formels et traditionnels ;
2. approfondir et documenter les préoccupations par rapport aux pratiques, aux politiques et à la législation existantes ;

3. recommander des interventions au niveau des politiques et des lois dans le domaine du développement de variétés, de l'approvisionnement, la production et la commercialisation des semences qui reflètent les préoccupations des petits producteurs ruraux ;
4. identifier des organisations qui pourraient réaliser les interventions suggérées.

Le présent rapport expose les principaux résultats obtenus. Il est structuré en six grandes sections. Dans un premier temps, la méthodologie suivie pour atteindre les objectifs de la mission est rappelée. Ensuite, les données sur le contexte actuel du secteur semencier sont présentées avec un focus sur les textes réglementaires, les cadres stratégiques et opérationnels et les principales caractéristiques des deux sous-systèmes semenciers. Les perceptions des acteurs sur le niveau de prise en compte sont ensuite présentées avec un accent sur les acquis et les bonnes pratiques en cours, mais également les contraintes spécifiques aux différents maillons de la filière. Sur la base de ces éléments, les principaux domaines d'action ont été identifiés, ils sont présentés de façon détaillée avec des suggestions sur les acteurs principaux à mobiliser pour la mise en œuvre.



## 2 METHODOLOGIE

La mission s'est déroulée en quatre grandes phases séquentielles : la préparation de la mission, la caractérisation de l'environnement législatif et réglementaire du secteur semencier, le diagnostic et l'identification participative des domaines d'action et la formulation des recommandations. La phase de préparation consistait à la finalisation par l'équipe de consultants de la démarche méthodologique retenue pour une réalisation efficiente des objectifs de la mission.

La phase de caractérisation du secteur semencier a consisté à la collecte de la littérature existante sur le secteur semencier au Burkina Faso et dans la sous-région. L'exploitation des documents réunis a permis d'avoir un aperçu de la structuration et du fonctionnement des filières semencières. Cette analyse documentaire a mis un accent particulier sur les politiques, les textes législatifs et réglementaires, aussi bien au niveau national que régional, régissant les activités dans les chaînes de valeur semencières. Des rencontres ont été organisées avec les personnes ressources, les représentants des différentes catégories d'acteurs. Il s'agissait de recueillir leur point de vue sur les textes et les politiques régissant le secteur semencier et plus globalement sur les questions de l'accès des petits producteurs aux semences et de prise en compte des variétés traditionnelles et de la diversité variétale.

Ces entretiens auprès des acteurs étaient semi-ouverts et portaient principalement sur les rubriques suivantes : (i) leurs caractéristiques, positions et analyses par rapport aux politiques, l'environnement législatif et réglementaire, (ii) leur point de vue sur le fonctionnement du secteur semencier et le niveau de prise en compte du système traditionnel ; (iii) leurs perceptions et les difficultés qu'ils rencontrent dans la prise en compte dans la diversité variétale et des systèmes semenciers et (iv) leurs suggestions sur les actions à engager au niveau des politiques, de la structuration et du fonctionnement des systèmes semenciers pour améliorer leurs performances avec une attention particulière sur la prise en compte des préoccupations des petits producteurs. La liste des personnes rencontrées et la copie des supports utilisés pour collecter ces données sont présentées en Annexe 2 du présent document. En raison de la contrainte de temps et du caractère exploratoire de la mission, les enquêtes auprès des acteurs ne visaient pas l'exhaustivité ou la représentativité au plan statistique. Il s'agissait plutôt de veiller à la prise en compte de la diversité des acteurs de manière à avoir un aperçu global de l'état et des défis du secteur semencier et d'identifier les pistes d'action. Le profil des acteurs à associer à la consultation était convenu avec *Bioversity International* au début de l'étude. Il avait été retenu notamment d'accorder la priorité aux structures qui jouent un rôle stratégique et reconnu dans la filière.

Par ailleurs, un atelier de concertation des acteurs sur les stratégies pour une meilleure prise en compte des préoccupations des petits producteurs dans le secteur semencier au Burkina Faso a été organisé le 11 Novembre 2016 au siège de Jade Productions à Ouagadougou. Cet atelier visait précisément à : (i) analyser les perceptions des acteurs semenciers par rapport à la diversité variétale et les systèmes semenciers formels et traditionnels ; (ii) évaluer le niveau de prise en compte des préoccupations des producteurs aux différents maillons des filières semencières. Il s'agissait également d'identifier les interventions nécessaires au niveau des politiques et des lois pour que les activités aux différents maillons des filières semencières prennent mieux en compte les préoccupations des petits producteurs.

Les notions de petits producteurs et de préoccupations des petits producteurs par rapport aux semences ont été discutées et contextualisées. L'atelier comprenait une série de présentations et d'échanges en session plénières et des travaux de groupes (cf. Annexe 1). Deux présentations introductives ont été faites pour préciser le contexte et fournir les premiers éléments de réflexion. La première présentation a été faite par M. Souleymane Ouattara sur l'état actuel de prise en compte

des préoccupations des producteurs semenciers aux différents maillons des filières semencières. La deuxième présentation a été par Dr Patrice Djamen et portait sur l'influence potentielle du cadre réglementaire et des orientations stratégiques sur l'accès des producteurs aux semences. Ces deux présentations ont été suivies d'une session de questions-réponses, d'analyses complémentaires et de partage d'expériences sur la question de l'accès des petits producteurs aux semences.

Une session de brainstorming a été organisée autour de trois grandes questions : quels sont les acquis en matière de prise en compte de la question des variétés traditionnelles et de la diversité variétale aux différents niveaux de la filière ? Quelles sont les difficultés rencontrées dans la prise en compte des préoccupations des petits producteurs ? Quelles sont les recommandations à formuler et mettre en œuvre pour une amélioration de la situation ? Ce questionnement a été appliqué aux différents niveaux/types d'acteurs des filières semencières : (i) utilisateurs finaux : (producteurs et leurs organisations) ; (ii) politiques agricoles, contrôle et certification (Ministère de l'agriculture) ; (iii) recherche et formation agricoles ; (iv) multiplication de semences ; (v) commercialisation (OP, entreprises semencières, vendeurs d'intrants), (vi) accompagnement (ONGs, partenaires techniques et financiers, projets de développement). Les différentes réponses apportées par les participants aux trois questions de réflexion ont été synthétisées, discutées et validées lors des échanges en session plénière. L'atelier avait réuni une quinzaine de participants de différents profils : entreprises et producteurs semenciers, fournisseurs d'intrants, ministère de l'agriculture, organisations professionnelles agricoles, recherche et formation agricoles, partenaires techniques et financiers, projets d'appui au développement du secteur semencier et ONGs (Annexe 2).

### 3 RESULTATS

#### 3.1 Les cadres législatifs et stratégiques du secteur semencier au Burkina Faso

##### 3.1.1 Les cadres législatifs

Au regard de l'état actuel du semencier dans la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre (Djamen, 2016<sup>1</sup>), le Burkina Faso est l'un des Etats où le secteur semencier apparaît structuré, dynamique et possédant des dispositions réglementaires et stratégiques pour faciliter les activités des acteurs. Deux principaux textes législatifs et réglementaires organisent les activités des filières semencières au Burkina Faso. Il s'agit (i) de la Loi N° 010-2006/ AN du 31 mars 2006 portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso et (ii) du règlement communautaire (CEDEAO) c/reg.4/05/2008 portant harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO adopté en 2008.

##### 3.1.1.1 La loi N° 010-2006/ AN du 31 mars 2006

La Loi N° 010-2006/ AN du 31 mars 2006 traite de la réglementation des semences végétales au Burkina Faso. Cette loi est a pour principale vocation de créer les conditions pour la promotion de la qualité, de la production, de la commercialisation et de l'utilisation des semences afin de contribuer à la réalisation de l'objectif national d'intensification, de modernisation de l'agriculture, d'accroissement des productions agricoles et forestières ainsi que de sécurité alimentaire. Elle s'applique à toutes les semences agricoles et forestières issues de variétés améliorées ou traditionnelles. Mais elle ne s'applique pas aux grains dont l'usage est libre sous réserve des lois et règlements en vigueur au Burkina Faso. Globalement, cette loi traite de la gestion et de la protection des variétés, des activités semencières, des dispositifs institutionnels et promotionnels et des infractions commises. Ensemble avec, ses trois décrets et douze arrêtés d'application cette loi aborde la quasi-totalité des activités des filières semencières. Pour son operationalisation, la loi a prévu dans son chapitre I du Titre IV la création d'un comité national de semences (CNS) et d'un Fonds d'appui au développement du secteur semencier.

##### 3.1.1.2 Le comité national des semences

La création du Comité National des Semences (CNS) est prévu dans l'Article 32 de la Loi 010-2006/AN. Le CNS est un organe consultatif dont la mission est d'orienter le gouvernement sur les activités semencières au niveau national. Les principales attributions du CNS tel que stipulées dans l'article 2 du décret NO 2008-680/PRES/PM/MAHRH/MECV/MESSRS<sup>2</sup> qui le crée comprennent :

- contribuer à l'orientation et à l'élaboration des politiques de promotion des semences ;
- promouvoir l'application de la réglementation sur les semences ;
- proposer aux Ministres concernés l'homologation des variétés agricoles et des matériels forestiers de base ;
- contribuer à la mise à jour du Catalogue National des variétés agricoles et des matériels forestiers de base ;
- émettre des avis sur les questions scientifiques et techniques relatives aux semences ;
- suggérer des axes de recherche.

<sup>1</sup> Djamen N. P. 2016. Vers un agenda global pour le développement durable du secteur semencier en Afrique de l'Ouest et du Centre. Synthèse finale du forum électronique « Relever le défi de l'amélioration des plantes cultivées et du développement des filières semencières en Afrique de l'ouest et du centre ». 20p, FARM, CORAF/WECARD, Dakar, Sénégal.

<sup>2</sup> Décret N°2008-680/PRES/PM/MAHRH/ MECV/MESSRS portant attributions, composition et fonctionnement du Comité National des Semences ; DECRET N° 2008-705/PRES/PM/MAHRH/MEF/MECV du 17 novembre 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds d'appui au secteur semencier

Pour ses activités relatives à l'homologation des semences, le CNS dispose d'un sous-comité d'homologation des variétés agricoles (SCHV) et d'un sous-comité d'homologation des matériels forestiers de base (SCHMFB). Le Comité National des Semences est composé des représentants des structures publiques (Ministères), des organisations professionnelles (des différentes catégories d'acteurs et de parties prenantes concernées) et des spécialistes des questions semencières. Contrairement à plusieurs pays de la sous-région où cet organe est en veilleuse, le CNS fonctionne bien au Burkina Faso. Il se réunit régulièrement. Sa dernière session a eu lieu en mars 2017 et avait porté entre autres sur : la validation du rapport d'activités de l'année 2016, le plan d'action 2017, la validation des termes de références pour des études et l'approbation des manuels de procédure.

### *3.1.1.3 Le Fonds d'appui au développement du secteur semencier*

Le fonds d'appui au secteur semencier a été mis en place dans le cadre de l'opérationnalisation de l'article 33 de la loi N° 010-2006/AN portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso. Ce fonds créé par le décret N° 2008-705/PRES/PM/MAHRH/MEF/MECV du 17 novembre 2008 est destiné à financer le développement de l'activité semencière afin d'assurer une production suffisante de semences de bonne qualité. Plus précisément, ce Fonds d'appui a pour vocation de faciliter l'accès des acteurs au crédit et le financement de diverses activités du secteur semencier y compris : l'homologation; le contrôle de qualité; la formation, la vulgarisation, la distribution et la mise en œuvre de la politique nationale en matière de semences. Le Fonds tire ses ressources de diverses origines : la perception de la taxe d'inscription, subventions de l'Etat, redevance de contrôle de qualité pour la certification et pour les semences importées, contributions des partenaires au développement, dons ou legs etc. Il est administré par un comité de gestion est composé de : deux (02) représentants du Ministère chargé de l'agriculture dont le Président ; deux (02) représentants du Ministère chargé des forêts dont le Vice-Président ; deux (02) représentants du Ministère chargé de la recherche scientifique dont le premier rapporteur ; deux (02) représentants du Ministère chargé des finances dont le second rapporteur ; deux (02) représentants des organisations de producteurs semenciers; deux (02) représentants des organisations d'utilisateurs de semences végétales ; deux (02) représentants des organisations des commerçants/distributeurs de semences végétales.

Des échanges avec les différents acteurs, il est ressorti que la mise en place de ce Fonds d'appui au développement du secteur semencier n'est pas encore effective bien que le processus soit déjà très avancé. La question du financement (accessibilité, durabilité) reste une préoccupation majeure qui freine le développement des activités aux différents maillons des filières semencières.

## **3.1.2 Le Règlement communautaire c/reg.4/05/2008**

### *3.1.2.1 Aperçu général*

Le Règlement c/reg.4/05/2008 porte sur l'harmonisation des règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et plants dans l'espace CEDEAO. Ce Règlement communautaire adopté en 2008 agit comme une loi unique qui s'intègre directement dans le corpus législatif des États, il entre en vigueur dans chacun des États, dès sa publication dans le Journal Officiel. Son objectif principal est d'harmoniser les règles régissant le contrôle de qualité, la certification et la commercialisation des semences végétales et des plants agricoles dans les Etats membres de la CEDEAO. Cette harmonisation vise à garantir la bonne qualité et à déterminer l'origine des semences des variétés des espèces végétales énumérées dans le Catalogue Ouest Africain des Espèces et Variétés Végétales. De manière spécifique, l'harmonisation doit permettre de :

- faciliter la production locale des semences de qualité ;
- faciliter le commerce de semences entre les Etats membres, par l'application de principes et règles régionalement convenues qui minimisent les entraves aux échanges commerciaux ;

- faciliter l'accès des agriculteurs aux semences de qualité en temps et lieux opportuns ;
- créer un environnement favorable à l'investissement privé dans l'industrie des semences ;
- faciliter l'accroissement des choix de semences disponibles aux agriculteurs ;
- promouvoir le partenariat entre le secteur public et le secteur privé.

Le règlement repose sur cinq principes généraux : l'harmonisation des législations nationales des Etats membres en matière de semence (Article 4), la libre circulation des semences (Article 5), la reconnaissance mutuelle et d'équivalence en matière de certification et d'homologation (Article 6), la reconnaissance des normes internationales (Article 7) et la participation des différents acteurs aux décisions et de l'accès à l'information (Article 8).

Le règlement communautaire est mis en œuvre de façon progressive. En début d'année 2017, l'harmonisation des textes nationaux avec ce règlement était effective dans 13 des 17 pays de l'espace CEDEAO-UEMOA-CILSS. Le Cap Vert, la Guinée-Bissau, la Mauritanie et le Tchad sont les quatre pays où le processus est encore en cours. Par ailleurs, il est important de relever que l'effectivité de l'harmonisation des textes ne signifie pas forcément application effective du règlement harmonisé. De fait, certaines dispositions du règlement communautaire bien que transcrites dans les cadre législatifs nationaux demandent du temps pour être opérationnalisées, c'est par exemple le cas des fonds d'appui au secteur semencier dont la création est préconisé à l'article 10 du règlement harmonisé.

### *3.1.2.2 Le Catalogue Ouest Africain des Espèces et Variétés Végétales*

Le Catalogue Ouest Africain des Espèces et Variétés Végétales dénommé « COAfEV » constitue le principal instrument de la mise en œuvre du Règlement communautaire. Il permet d'assurer une meilleure gestion des activités de contrôle de qualité et la certification des semences dans les Etats membres. Le COAfEV est le document officiel qui contient la liste de toutes les variétés homologuées dans les Etats membres. Le COAfEV est constitué de l'ensemble des variétés homologuées contenues dans les catalogues nationaux des États membres. A cette fin, chaque Etat membre institue un catalogue national des espèces et variétés végétales. Au Burkina Faso, un catalogue national a été effectivement publié en 2014.

### *3.1.2.3 Le Comité Ouest Africain des Semences*

Le Comité Ouest Africain des Semences (COASem) est le principal organe de gestion de la mise en œuvre du règlement harmonisé. Il assure l'opérationnalisation des réglementations en vigueur en matière de contrôle de la qualité, de certification et de commercialisation des semences, afin de contribuer au développement du secteur semencier dans les Etats membres. Le Comité Ouest Africain des Semences travaille en étroite collaboration avec les comités nationaux de semences (CNS) pour le développement du secteur semencier qui constituent en réalité ses démembrements à l'échelle des pays. Chaque Etat membre fournit à la demande du COASem les informations nécessaires permettant de vérifier la conformité des systèmes nationaux de contrôle de qualité et de certification des semences avec les textes communautaires. Pour confirmer la véracité des informations fournies, le COASem peut faire des inspections dans les Etats membres.

### **3.1.3 Les principaux cadres stratégiques et opérationnels du secteur semencier**

Au Burkina Faso, la stratégie de Développement Durable du Secteur Semencier (SDDSS) constitue le document cadre qui oriente l'essentiel des interventions entreprises dans le secteur semencier. Cette stratégie nationale couvre la période 2011 – 2020, elle est mise en œuvre à travers des plans d'action opérationnels d'une durée de cinq ans chacun.

### 3.1.3.1 La stratégie nationale de développement durable du secteur semencier

La Stratégie de Développement Durable du Secteur Semencier (SDDSS) du Burkina Faso<sup>3</sup> a été élaborée en 2010 et a pour vocation d'être le cadre de référence pour toutes les interventions en matière de semences au Burkina Faso au cours de la période 2011-2020. Elle a été développée en tenant compte des grandes orientations stratégiques, des politiques et réglementations nationales et communautaires (CEDEAO, UEMOA, CILSS) en matière de développement agricole et plus particulièrement de l'industrie semencière.

Cette stratégie est sous-tendue par la vision suivante dérivée des orientations de la stratégie du développement rural : « *La production, l'approvisionnement et l'utilisation de semences de qualité de variétés améliorées sont assurés de façon soutenue et participent à l'amélioration durable d'une production agricole plus compétitive et intégrée au marché* ». L'objectif global poursuivi est de « *contribuer à asseoir une agriculture moderne, professionnelle, compétitive et assurant la sécurité alimentaire, grâce à la mise en place d'un secteur semencier dynamique* ». Les objectifs spécifiques sont : (i) Assurer la conservation des ressources phytogénétiques et la mise à disposition de variétés performantes aux agriculteurs, (ii) Assurer une production de semences de qualité, (iii) Accroître l'utilisation des semences certifiées, (iv) améliorer la rentabilité économique et financière du secteur semencier. Les actions à mettre œuvre pour réaliser ces différents résultats sont structurées autour de sept axes stratégiques : l'amélioration des plantes et le développement variétal (Axe 1) ; la conservation des ressources phytogénétiques (Axe 2) ; l'homologation des variétés et le contrôle de la qualité des semences (Axe 3) ; la stratégie en termes de sécurité semencière (Axe 4) ; le soutien au secteur informel intervenant dans l'utilisation des semences (Axe 5) ; la distribution/commercialisation des semences (Axe 6) et la protection de la propriété intellectuelle des variétés (Axe 7).

Les principales instances chargées de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable du secteur semencier sont : (i) le Comité National des Semences (CNS) qui assure la coordination et la gestion de l'opérationnalisation et (ii) la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV) du Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques dont le mandat traditionnel inclut la gestion des questions de semences.

### 3.1.3.2 Le plan d'action opérationnel de développement durable du secteur semencier

La stratégie de développement durable du secteur semencier a dégagé des objectifs, des axes stratégiques et des résultats attendus dont la réalisation devrait aboutir à une industrie semencière nationale performante. Le plan d'action opérationnel pour le développement durable du secteur semencier est élaboré pour concrétiser ces grandes orientations stratégiques. Il repose sur huit (8) grandes actions prioritaires considérées comme susceptibles de répondre sur le court et moyen termes aux attentes des différents acteurs. Ces actions prioritaires sont : (i) Renforcement des capacités techniques et matérielles des producteurs semenciers et des distributeurs ; (ii) Mise en œuvre du cadre législatif et réglementaire ; (iii) Amélioration de l'organisation/structuration des acteurs et de leur professionnalisation ; (iv) Homologation des variétés, contrôle de la qualité et la certification des semences de variétés améliorées ; (v) Développement variétal et amélioration des plantes ; (vi) Accroissement de la production de semences certifiées et amélioration du niveau d'utilisation ; (vii) Maîtrise des paramètres économiques et statistiques du secteur semencier et amélioration de sa compétitivité et (viii) renforcement des capacités financières des acteurs du secteur semencier.

---

<sup>3</sup> Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2010a. Stratégie de Développement Durable du Secteur Semencier du Burkina Faso (2011-2020). Document final. 46p + annexes, Ouagadougou, Burkina Faso

Le budget total pour la mise en œuvre de ces huit axes est estimé à 10 milliards de Fcfa. La maîtrise d'ouvrage de ce plan d'action est assurée par le ministère de l'agriculture. Le Comité national des semences est le maître d'œuvre, il est chargé à ce titre de la coordination et l'animation de la concertation entre les différents maillons et entre ces maillons et les autres acteurs. Par ailleurs, un comité de pilotage est mis en par arrêté du Ministre en charge de l'agriculture avec pour principale mission de faciliter les échanges entre les différents acteurs, l'orientation des actions et la validation des différents documents proposés par l'interprofession. Le premier plan d'action était élaboré pour couvrir la période 2011-2015, la deuxième planification qui devait prendre le relais à partir de 2016 n'est pas encore réalisée.

#### **3.1.4 Des acquis importants, mais un cadre stratégique pas encore totalement opérationnalisé**

En attendant les résultats d'une évaluation plus complète et systématique, les échanges avec les acteurs montrent que les cadres réglementaires, stratégiques et opérationnels mis en place au cours des années récentes ont produit des effets importants pour le développement du secteur semencier au Burkina Faso. La dynamique de structuration des acteurs a déjà abouti à la création des organisations faîtières nationale aussi bien au niveau des producteurs que des entreprises semencières. Plusieurs arrêtés ministériels ont été signés pour l'application de la loi n°010-2006/AN du 31 mars 2006 portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso. Des moyens croissants sont accordés aux services de contrôle et de certification. Avec l'appui des partenaires internationaux dont la FAO particulièrement, cinq laboratoires de contrôle de la qualité des semences ont été construits. D'après les acteurs, tous ces efforts ont permis de réduire considérablement des délais de certification qui sont passés de trois à un mois en moyenne. Une édition du catalogue national des espèces et variétés végétales a été publiée en 2014. Bien qu'elles soient encore déficitaires, les productions de semences de pré-base et de base ont significativement augmenté. Le secteur privé émerge avec l'appui du gouvernement et de ses partenaires. L'importance de la concertation entre les acteurs est de plus en plus reconnue, et des cadres comme la plateforme nationale de l'Alliance pour l'industrie semencière en Afrique de l'Ouest (ASIWA) se mettent en place.

Ces acquis ont été obtenus en grande partie avec le soutien des partenaires techniques et financiers. La FAO par exemple a appuyé l'élaboration du catalogue des espèces et des variétés végétales, soutenu la construction des laboratoires de contrôle des semences. Le Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) et le Programme semencier pour l'Afrique de l'Ouest (PSAO) financés respectivement pas la Banque Mondiale et l'USAID ont beaucoup contribué à l'amélioration des semences de pré-base, le renforcement des capacités des acteurs et la structuration du secteur semencier. Globalement, ces appuis des partenaires internationaux sont orientés vers le développement du système semencier formel et prennent très peu en compte les systèmes semenciers traditionnels.

Par ailleurs, force est de constater que les différents textes régissant les activités dans le secteur semencier ne sont pas suffisamment connus et maîtrisés des différents acteurs et parties prenantes. Il en résulte un décalage dans le niveau de compréhension et une faible appropriation par les différents acteurs. Des mesures adéquates doivent être prises pour une vulgarisation massive de ces textes. Certains organes importants du dispositif, tel que le fonds d'appui, ne sont pas encore opérationnels. Le retard observé dans l'opérationnalisation des politiques et des cadres stratégiques est attribué au manque de ressources financières, humaines et matérielles. L'évaluation du plan d'action opérationnel est nécessaire permettrait d'identifier précisément les domaines prioritaires pour les prochains investissements.

## 3.2 Bref aperçu des filières semencières au Burkina Faso

### 3.2.1 Un système semencier traditionnel dominant, mais encore peu pris en compte

Deux principaux types de systèmes semenciers coexistent, avec des acteurs, des produits et des modes de fonctionnement plus ou moins spécifiques. Il s'agit d'une part du système traditionnel ou « informel » souvent très localisé et servant principalement les petits producteurs pauvres qui sont confrontés au problème d'accès économique aux semences. Dans ce système, le producteur procède lui-même à une sélection de ses semences généralement sur une base massale. Il utilise ces semences majoritairement des variétés traditionnelles dans ses propres champs, et échange ou vend éventuellement le supplément. Ce système fournit encore la majorité des semences utilisées. D'autre part, il y a le système « formel » basé sur une création variétale par la recherche et une multiplication et une distribution par le secteur privé (producteurs individuels, entreprises et organisations des producteurs de semences, ONGs). Il existe des dispositions réglementaires qui régissent le fonctionnement de ce système formel (contrôle qualité, certification etc.), mais leur application effective rencontre souvent des problèmes d'insuffisance de ressources humaines et matérielles se traduisant par des retards dans les processus de certification (Djamen, 2016<sup>4</sup>). De plus en plus, ce système formel s'étend au-delà des frontières nationales du fait de la régionalisation accrue des marchés et d'une amélioration de la circulation transfrontalière grâce aux premiers effets de l'harmonisation du dispositif réglementaire au niveau communautaire.

Les estimations établissent à 80 et 20 le pourcentage des superficies emblavées avec des semences provenant respectivement des systèmes traditionnels et des systèmes formels. Ces deux systèmes ne sont pas à opposer, ils sont plutôt complémentaires. En fonction de leurs objectifs, des cultures ou même de l'année, les producteurs peuvent s'approvisionner dans l'un ou dans l'autre des deux systèmes semenciers. La majorité des politiques publiques et des investissements (financement, renforcement des capacités, coordination etc.) aussi bien pour la production, la commercialisation, la distribution que l'utilisation des semences visent principalement le système formel. Cette option prise par les décideurs et sous-tendue par l'idée que le système traditionnel va être progressivement « absorbé » par le système formel a produit des résultats mitigés comme dans plusieurs autres pays d'Afrique sub-saharienne (Conny et Louwaads, 2002<sup>5</sup>). Le développement des systèmes semenciers paysans et des variétés traditionnelles bénéficie seulement de l'attention des ONGs qui disposent malheureusement de ressources financières et humaines (compétences techniques) très limitées pour induire des changements significatifs à grande échelle. Cette situation expliquerait les difficultés d'augmentation de la productivité chez les petits producteurs.

### 3.2.2 Des fournisseurs de semences relativement dynamiques

Le secteur semencier du Burkina Faso est l'un des plus dynamiques d'Afrique de l'Ouest tant au plan institutionnel, d'orientation stratégique, de dispositions réglementaires que des capacités des acteurs. Toutefois, les filières semencières sont encore fragmentées à cause notamment de la faible structuration aussi bien de l'offre que la demande qui par ailleurs repose principalement sur les « commandes institutionnelles ». Les producteurs individuels, les OP semencières, les entreprises semencières et les multinationales dans une moindre mesure sont les principaux fournisseurs de semences certifiées (Tableau 1). Les producteurs individuels de semences et les OP semencières sont majoritaires. Ces deux catégories se caractérisent par un ancrage territorial relativement fort qui leur permet de développer des liens sociaux avec les utilisateurs et d'améliorer l'accessibilité

<sup>4</sup> Djamen N. P. 2016. Vers un agenda global pour le développement durable du secteur semencier en Afrique de l'Ouest et du Centre. Synthèse finale du forum électronique « Relever le défi de l'amélioration des plantes cultivées et du développement des filières semencières en Afrique de l'ouest et du centre ». 20p, FARM, CORAF/WE CARD, Dakar, Sénégal.

<sup>5</sup> Conny J. M. Almekinders & Niels P. Louwaads (2002) The Importance of the Farmers' Seed Systems in a Functional National Seed Sector, Journal of New Seeds, 4:1-2, 15-33, DOI: [10.1300/J153v04n01\\_02](https://doi.org/10.1300/J153v04n01_02)



physique des semences. Cette proximité sociale et territoriale donne la possibilité aux utilisateurs d'observer et d'apprécier en milieu réel (champs) le comportement des variétés qui leur sont proposées et de pouvoir se décider en connaissance de cause.

**Tableau 1. Typologie des fournisseurs de semences certifiées en Afrique de l'Ouest et du Centre**

	Producteurs individuels	OP semencières	Entreprises semencières
Présence physique	xxxxx	xxxx	xx
Ancrage territorial	xx	xxx	xx
Disponibilité locale	xxx	xxxx	xx
Communication sur les produits	xxx	xxxx	xx
Diversité de l'offre (variétés, espèces)	x	xx	xxxx
Offre de services connexes	x	xxxx	xxx

Légende. OP = Organisations de producteurs ; le nombre 'x' traduit le niveau d'occurrence de la réponse

Les entreprises semencières se distinguent des OP et des producteurs individuels par le fait qu'elles sont organisées en sociétés commerciales. En plus de leurs propres champs semenciers, elles s'approvisionnent souvent sur la base des relations contractuelles avec plusieurs producteurs individuels ou OP semencières, ce qui leur donne la possibilité d'avoir une offre plus diversifiée en termes de variétés et d'espèces. Les entreprises semencières sont encore de petite ou de moyenne taille, mais elles jouent un rôle de plus en plus important dans la centralisation de la demande et le renforcement du lien entre les utilisateurs et les producteurs de semences. Certaines entreprises semencières commercialisent aussi les intrants et les équipements nécessaires pour une conduite des cultures (exemple : engrais, pesticides etc.). L'une des principales limites des entreprises semencières est le faible maillage territorial qui contribue au faible accès physique des petits producteurs aux semences. Les multinationales sont encore peu présentes, probablement à cause de la fragmentation des marchés.

L'émergence de la plus part de ces fournisseurs et plus particulièrement des OP semencières est en grande partie liée au désengagement de l'Etat et aux marchés institutionnels engendrés par les programmes de subvention. Certaines entreprises semencières comme *Neema Agricole du Faso* (NAFASO) au Burkina Faso réalisent des exportations dans la sous-région. Des organisations des producteurs (OP) semencières qui initialement étaient focalisées sur la satisfaction de la demande de leurs membres se développent progressivement et cherchent à gagner des parts du marché national né notamment de la commande « institutionnelle » assez solvable engendrée par les programmes de subvention.

La compétitivité de ces fournisseurs est un défi à relever. Dans l'ensemble le secteur privé semencier reste encore très fragile, plusieurs entreprises semencières ont encore du mal à faire du marketing ou à élaborer et mettre en œuvre un plan d'affaires cohérent. Par ailleurs, la diversification des fournisseurs de semences pose le défi de la coordination et de la valorisation de leurs atouts spécifiques. On note néanmoins, des dynamiques de structuration en réseaux ou associations pour mieux interagir avec les autres acteurs et parties prenantes. C'est ainsi qu'il existe une Union nationale des producteurs semenciers (UNPS) et l'Association nationale des entreprises semencières (ANES-BF). Ces différents fournisseurs font souvent face au manque de semences de prébase et de base dont la production fait partie du mandat de la recherche. La création variétale est confrontée à l'insuffisance des ressources humaines, financières et logistiques des centres de recherche. La recherche est financée principalement par les fonds publics et multilatéraux (projets de recherche – développement) qui se caractérisent par la faiblesse et l'irrégularité de leur volume.

Le maillage territorial des fournisseurs est important pour améliorer la disponibilité et l'accès aux semences. Toutefois, la garantie d'une offre diversifiée (diversité variétale) en lien avec la demande est tout aussi importante. Plus les fournisseurs développent leurs activités et s'intègrent dans les circuits formels, plus ils ont tendance à se spécialiser et à restreindre leur offre uniquement aux espèces et variétés ayant les plus grands potentiels de marché. En conséquence, la diversité spécifique et variétale proposée par les fournisseurs des semences certifiées est faible comparativement à celle des fournisseurs du secteur semencier traditionnel.

### **3.3 Prise en compte du secteur semencier traditionnel**

#### **3.3.1 Dispositions générales**

L'Axe n°7 de la stratégie de développement durable du secteur semencier est dédié au soutien au secteur informel intervenant dans l'utilisation des semences. La concrétisation de ce soutien est prévue à travers trois activités majeures :

- (i) renforcement des capacités des producteurs dans le domaine de la sélection massale, de la conservation et des bonnes pratiques pour disposer constamment de semences de qualité issues de leurs exploitations ;
- (ii) facilitation de l'accès aux variétés améliorées par la vulgarisation et la mise en place d'essais de démonstration ;
- (iii) appui à la participation des agriculteurs dans les programmes d'amélioration des plantes à travers le soutien aux initiatives de sélection variétale participative afin que les préoccupations des agriculteurs soient mieux prises en compte dans l'élaboration de nouvelles variétés.

#### **3.3.2 Amélioration et conservation des variétés traditionnelles**

La variété traditionnelle est définie dans la loi 010-2006/AN comme une variété qui existe dans son milieu naturel sans aucune intervention humaine, autre que la sélection massale, pour son amélioration. Dans les efforts pour l'accès des producteurs aux semences, la variété traditionnelle est souvent utilisée en comparaison à la variété améliorée qui est une variété dont au moins une ou plusieurs caractéristiques présentent des performances supérieures à celles des variétés dont elles sont issues. La loi 010-AN/2006 dispose en son Article 3 que les variétés traditionnelles constituent un patrimoine national. Elles doivent être gérées dans l'intérêt de la nation et conformément aux conventions internationales ratifiées par le Burkina Faso. Les variétés créées sont la propriété des obtenteurs. Toutefois, la protection que confère le droit d'obtention végétale ne porte pas atteinte au droit des agriculteurs d'utiliser librement la variété à des fins de semis pour leur propre champ.

Les dispositifs réglementaires ainsi que les cadres stratégiques et opérationnels du secteur semencier montrent que les pouvoirs publics sont bien conscients de l'importance de la conservation des variétés traditionnelles qui détiennent souvent le patrimoine génétique de base utilisé dans la recherche variétale. La protection des variétés traditionnelles est traitée dans les articles 13, 14 et 15 de la Section 2 de la Loi N° 010-2006/AN portant réglementation des semences végétales au Burkina Faso (Encadré 1).

Ces dispositions législatives impliquent une mobilisation des pouvoirs publics l'élaboration et la mise en œuvre des mesures adéquates pour la conservation des variétés traditionnelles. Par ailleurs, et contrairement au cas des variétés améliorées dont les droits profitent principalement aux obtenteurs, la loi dispose que les avantages tirés de l'exploitation des ressources phylogénétiques traditionnelles doivent bénéficier aux populations locales utilisatrices et gardiennes séculaires de ces ressources.

La conservation des variétés traditionnelles est implicitement prise en compte dans l'Axe 2 de la stratégie nationale de développement du secteur semencier. Cet Axe 2 préconise notamment la gestion et la conservation des ressources phylogénétiques par la recherche (INERA) qui devra disposer des infrastructures et équipements performants qui garantiront la qualité de la conservation de longue durée des ressources phylogénétiques. Outre ce rôle spécifique de l'INERA, la stratégie prévoit que le Gouvernement doit veiller à :

- assurer et à garantir la gestion rationnelle des questions liées à la conservation et à la bonne utilisation des ressources génétiques ;
- reconnaître l'importance des variétés traditionnelles ou écotypes locaux et leur appartenance à l'ensemble de la communauté où elles sont issues et prendre les mesures appropriées pour leur inventaire, leur caractérisation et leur conservation avec les autres ressources génétiques nationales ;
- l'utilisation des ressources phylogénétiques dans la sélection et la création variétales, afin du maintien la durabilité des performances et de la compétitivité des variétés sur les marchés sous-régional et international ;
- définir à travers des textes législatifs, les conditions d'accès aux ressources génétiques nationales ainsi que les modalités de partage des bénéfices tirés de leur exploitation (MAHRH<sup>6</sup>, 2010a).

Par ailleurs, le plan d'action opérationnel élaboré pour concrétiser la stratégie du développement du secteur semencier prévoit dans le cadre de l'Action stratégique n°5 plusieurs activités dont les résultats contribueront à la conservation des variétés traditionnelles. Ces activités sont : (i) collecter et préserver *in situ* et *ex situ* des ressources phylogénétiques agricoles ; (ii) collecter et conserver *ex situ* des variétés améliorées vulgarisées ou non et ; (iii) caractériser les ressources phylogénétiques locales et promouvoir leur emploi par les équipes de sélection (MAHRH, 2010b<sup>7</sup>).

**Encadré 1. Articles relatifs à la protection des variétés traditionnelles dans la Loi 010-2006/AN**

Article 13 : L'Etat veille à la préservation des ressources phylogénétiques traditionnelles en tant que patrimoine national notamment dans la perspective de conservation de la diversité biologique et de la protection des intérêts des populations locales.

Article 14 : Aucune variété traditionnelle ne peut, pour des fins de recherche, sortir du territoire national sans une autorisation préalable des ministres chargés de la recherche et des forêts ou de la recherche et de l'agriculture. La gestion des ressources phylogénétiques traditionnelles cédées à des organismes de recherches étrangers se déroule conformément aux protocoles de recherche entre les instituts nationaux et étrangers de recherche et aux règles nationales en vigueur en la matière.

Article 15 : Les avantages tirés de l'exploitation des ressources phylogénétiques traditionnelles doivent bénéficier aux populations locales utilisatrices et gardiennes séculaires de ces ressources.

<sup>6</sup> Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, 2010a. Stratégie de Développement Durable du Secteur Semencier du Burkina Faso (2011-2020). Document final. 46p + annexes, Ouagadougou, Burkina Faso

<sup>7</sup> MAHRH, 2010b. Plan d'actions pour le développement durable du secteur semencier au Burkina Faso 2011 – 2015. 41p, MAHRH, Ouagadougou, Burkina Faso

### 3.4 Quelques préoccupations et risques potentiels des politiques et orientations actuelles

#### 3.4.1 Le résultat mitigé des politiques de subvention des semences

Les programmes de subvention des semences qui ciblent en principe les producteurs les plus pauvres se sont amplifiés depuis une dizaine d'années. Ils ont permis dans une certaine mesure d'améliorer l'accès des petits producteurs pauvres aux semences certifiées, d'induire des processus d'adoption de nouvelles variétés et de surmonter des situations de crise (calamités naturelles, conflits etc.). Ces programmes ont également permis l'essor des entreprises et des OP semencières. Toutefois, des interrogations émergent sur l'efficacité de ces programmes et leurs effets sur l'ensemble de la filière. Les caractéristiques (volume et qualité) de la demande annuelle liée à ces subventions sont souvent communiquées tardivement aux fournisseurs. Le manque de rigueur dans les mécanismes de contrôle de la fraude ne permet pas d'assurer la qualité des semences qui sont distribuées aux producteurs. Des plaintes sur le faible taux de germination des semences certifiées distribuées dans le cadre des programmes de subvention sont courantes. Ce problème entraîne une perte de confiance chez nombre d'agriculteurs qui préfèrent désormais utiliser les variétés traditionnelles provenant de leurs propres fermes ou des systèmes semenciers communautaires. Ce comportement tend à se développer d'autant que les semences subventionnées sont parfois distribuées tardivement, lorsque la campagne agricole s'est déjà installée.

Par ailleurs, la prédominance des commandes institutionnelles (engendrées par les programmes de subvention) dans la demande en semences influence négativement la prise en compte des variétés traditionnelles et la promotion de la diversité variétale. De fait, ces commandes institutionnelles qui portent généralement sur quelques espèces et variétés sont adressées au secteur semencier formel qui ne traite que des variétés améliorées.

#### 3.4.2 Des difficultés à concrétiser l'appui prévu au secteur semencier traditionnel

Le gouvernement reconnaît l'importance du secteur informel et plus précisément du système semencier traditionnel pour l'atteinte de la sécurité semencière. Les différentes mesures préconisées pour le développement du secteur informel (cf. supra) ne sont pas encore totalement concrétisées. Lors de l'atelier de concertation, les producteurs ont relevé que le Gouvernement privilégie en général les variétés considérées comme les plus performantes. La plus part des actions de renforcement des capacités sont orientées prioritairement vers les producteurs semenciers disposant d'une attestation. Les variétés traditionnelles sont peu prises en compte dans les opérations de promotion très souvent parce qu'elles ne sont pas homologuées (Encadré 2) voire non caractérisées. Dans ce contexte, il est difficile d'appliquer à ces variétés les normes en vigueur en ce qui concerne la pureté variétale, la pureté spécifique et physique.

##### *Encadré 2 : Conditions d'homologation de nouvelles variétés*

Pour être inscrite au catalogue national, une nouvelle variété doit être homologuée. Les conditions d'homologation sont les suivantes :

- être reconnue Distincte, Homogène et Stable (DHS) au travers d'un protocole d'examen DHS ;
- être reconnue suffisamment performante par rapport à la gamme des variétés les plus utilisées et sans défaut majeur pour les utilisateurs au travers d'un protocole d'examen de la Valeur Agronomique et Technologique (VAT) ;
- être désignée par une dénomination approuvée.

Source. MASA, MEDD, MRSI (2014). Catalogue national des espèces et variétés agricoles du Burkina Faso. 81p

Il y a une contradiction entre les objectifs de la stratégie nationale de développement du secteur semencier dans le domaine des variétés traditionnelles. En effet, les efforts pour la production et la distribution des semences concernent principalement les variétés améliorées, mais il y a aussi l'objectif de conserver les variétés traditionnelles. Pour l'instant, cette conservation se fait surtout au travers de la mise en place des banques de gènes et des collections *ex situ*. La conservation *in situ* est absolument nécessaire pour maintenir la nature dynamique des variétés traditionnelles et locales, et ce type de conservation repose sur les systèmes semenciers traditionnels existants.

Au-delà de la problématique des variétés traditionnelles et des systèmes semenciers traditionnels, il est apparu que le dispositif stratégique et opérationnel prévu pour le développement du secteur semencier n'est pas encore totalement mis en œuvre. Les acteurs recommandent en conséquence que des ressources (humaines, financières et matérielles) plus conséquentes soient dégagées. Un travail de plaidoyer doit être mené auprès des gouvernants dans cette optique. Ce plaidoyer devra également viser une meilleure articulation avec d'autres cadres stratégiques en l'occurrence les politiques agricoles à l'échelle nationale et les initiatives à l'échelle sous-régionale. Cette articulation permettra de renforcer les synergies et les complémentarités avec les autres composantes telles que l'accès aux intrants et des produits agricoles, la gestion de la fertilité, le développement l'agro-industrie et l'assurance agricole dont le rôle sont déterminant pour une utilisation réussie des semences de qualité.

### **3.4.3 Faible autonomie semencière des producteurs**

La promotion de l'agro-biodiversité variétale est encore faible. Cette situation limite l'autonomie semencière des producteurs et leur liberté de choix. Le plan d'action pour le développement durable du secteur semencier prévoit la vulgarisation des variétés adaptées à chaque région en faisant en sorte que les Directions régionales de l'INERA produisent les semences de pré-base et de base de variétés adaptées à leurs régions. Mais dans la pratique, les producteurs soulignent que les variétés qui leur sont proposées ne sont pas toujours celles qui correspondent le mieux à leurs objectifs et aux opportunités et contraintes de leur milieu. Ils souhaiteraient que leurs capacités soient renforcées sur la sélection massale qu'ils pratiquent déjà, mais aussi sur la production, le stockage et la conservation des semences notamment des nouvelles variétés qu'ils décideraient d'introduire dans leurs exploitations dans le cadre de l'adoption des pratiques agroécologiques.

L'adoption et la mise en œuvre du règlement communautaire donne la possibilité aux producteurs d'élargir leur choix de variétés y compris dans les pays de l'Espace communautaire à condition que ces variétés sollicitées soient effectivement homologuées. Dans son article 69, le Règlement dispose que les semences certifiées par un service compétent d'un Etat membre conformément aux dispositions du présent Règlement et de ses Règlements d'exécution sont reconnues comme telles par tous les autres Etats membres. Pour que cette possibilité soit effectivement valorisée, il est nécessaire que les informations sur les nouvelles variétés soient mises à la disposition des producteurs suivant une approche qui leur permet d'évaluer les avantages (adaptation au changement climatique, rendements etc.) et les contraintes potentiels (augmentation des besoins en intrants etc.) liés à l'adoption de ces nouvelles variétés. Par ailleurs, il est important que les organisations des producteurs soient plus proactives, fortes, plus informées et développent des capacités d'exploration et de négociation avec les autres acteurs du secteur semencier.

### **3.4.4 Risque de marginalisation des filières peu marchandes**

La stratégie nationale de développement du secteur semencier accorde la priorité aux filières dites prioritaires, c'est-à-dire celles qui en *raison de leur impact socio-économique, pourraient entraîner une véritable révolution au niveau de la vie des populations et insérer l'agriculture dans le développement de l'agro-industrie condition sine qua non de conquête de marchés*. Les filières

prioritaires retenues sont : les céréales traditionnelles (sorgho et maïs), le riz, le niébé, les fruits et légumes (tomate, oignon et mangue), et le coton. Le mil, l'arachide et le sésame sont également considérés en raison de leur importance économique ou pour la sécurité alimentaire. Ce choix stratégique est de nature à avoir des effets négatifs sur la disponibilité et l'accessibilité aux semences des cultures peu exigeantes en intrants, aux filières encore peu structurées mais génératrices d'importants revenus d'appoint pour les petits producteurs pauvres. On peut citer par exemple le cas du gombo ou de l'oseille.

### 3.5 Perceptions des acteurs sur le niveau de prise en compte des préoccupations des producteurs dans les systèmes semenciers

#### 3.5.1 Les préoccupations des producteurs

Les données recueillies aussi bien lors des entretiens avec les acteurs et les personnes ressources que pendant l'atelier de concertation montrent que pour les petits producteurs, l'accès aux semences de qualité reste problématique malgré les efforts croissants du Gouvernement et d'autres acteurs œuvrant pour le développement du secteur semencier.

Les préoccupations des producteurs par rapport à l'accès des semences ont été regroupées en neuf points regroupés par ordre d'importance décroissante dans l'encadré 3. On constate que ces différents points incluent les cinq éléments de base de la sécurité semencière que la FAO (2012<sup>8</sup>) définit comme « une situation où un ménage a un accès suffisant à des quantités appropriées de semences et des matériels de plantation de qualité des cultures de variétés préférées à tout moment, aussi bien en cas de bonne que de mauvaise saison ». A l'intérieur du ménage, on parle de sécurité semencière « quand les hommes et les femmes ont un accès suffisant à des quantités appropriées de semences et des matériels de plantation de qualité des cultures de variétés préférées à tout moment, aussi bien en cas de bonne que de mauvaise saison » (FAO, 2012).

*Encadré 3. Préoccupations majeures des producteurs par rapport à l'accès aux semences*

- i) disponibilité des variétés adaptées (y compris les variétés traditionnelles) aux conditions agroécologiques, socioéconomiques et aux objectifs. Les producteurs soulignent que le plus important n'est pas d'avoir accès aux variétés les plus performantes, mais à celles qui conviennent le mieux aux opportunités et contraintes du producteur et de son milieu. Les critères de sélection de variété vont de plus en plus au-delà du potentiel de rendement, pour prendre en compte le changement climatique, la valeur nutritionnelle etc.
- ii) Opportunité (disponibilité à temps) et accessibilité économique : la faible utilisation des semences certifiées est en grande partie liée à l'arrivée souvent tardive de ces semences que ce soit chez les fournisseurs privés (lenteurs dans les processus de certification) ou publics (retard dans les circuits de distribution des semences subventionnées). Le prix des semences certifiées est encore perçu comme très élevé par de nombreux producteurs, la décentralisation des systèmes d'approvisionnement pourrait aider à réduire les prix
- iii) Qualité des semences. Malgré des efforts croissants par les services de contrôle, la fraude est encore présente dans les filières semencières se traduisant par une mauvaise qualité des semences. ce problème est accentué dans le cas des semences subventionnées.
- iv) Accès aux services connexes. Pour plusieurs producteurs l'utilisation des variétés améliorées est potentiellement porteuse de plus-value notamment en termes de rendement, mais cela comporte également un risque lié aux incertitudes climatiques, économiques (rentabilité eu égard aux quantités supplémentaires d'intrants souvent nécessaires) et sociales (acceptation, qualité organoleptiques). Ils trouvent que l'appui qui leur est apporté actuellement n'est pas suffisant, et qu'un accompagnement adéquat est nécessaire en termes d'aide à la décision pour le choix

<sup>8</sup> FAO, 2012. Concepts de sécurité semencière de ménage et indicateurs : document de discussion.

et l'utilisation des variétés (conseil agricole, connexion aux marchés), d'accès aux connaissances et ressources nécessaires (intrants etc.).

- v) Diversité intra et inter variétale. La recherche a tendance à accorder moins d'importance aux variétés et aux espèces considérées comme moins stratégiques ou peu rentables, tandis que celles-ci qui par ailleurs exigent souvent peu d'intrants externes revêtent une importance capitale pour les producteurs. C'est notamment le cas des tubercules et de certaines cultures potagères comme le gombo.
- vi) Renforcement de l'insertion marchande. lorsque toutes les conditions sont réunies, l'utilisation des semences de qualité se traduit par une amélioration de la production permettant d'atteindre ou de renforcer l'autosuffisance alimentaire de l'exploitation, mais également de dégager des excédents qu'il va falloir vendre sur le marché. Le renforcement des capacités pour l'insertion marchande réussie est donc perçu comme une mesure d'accompagnement nécessaire pour l'utilisation des semences de la qualité.
- vii) Responsabilisation accrue et autonomisation. Bien que les principaux organes en charge de la gestion du secteur semencier (CNS, comité de pilotage du plan d'action etc.) incluent des représentants des producteurs, ces derniers pensent qu'ils ne sont pas suffisamment représentés et pris en compte dans lors des décisions. ils estiment que le secteur semencier serait plus performant si les utilisateurs finaux étaient davantage impliqués dans les instances de gouvernance. Les efforts pour la promotion des semences des variétés plus performantes sont appréciés. Toutefois, les producteurs soulignent qu'il est important de garantir leur liberté de choix et de renforcer leur capacité d'autonomisation en matière de production et de conservation de semences.
- viii) Prise en compte des variétés traditionnelles (conservation, production à l'échelle). Les producteurs trouvent que l'offre variétale actuelle est peu diversifiée et ne couvre pas toute la demande. Bien que la majorité des variétés améliorées soient issues des variétés traditionnelles, il apparaît que ces dernières ne sont pas très présentes dans l'offre actuelle. Les producteurs souhaiteraient que les variétés traditionnelles préférées soient plus présentes, mais aussi en quantité suffisante pour satisfaire la demande. L'érosion génétique qui se traduisant par une perte des variétés traditionnelles est une préoccupation majeure. Les producteurs souhaitent qu'un mécanisme soit mis en place pour permettre leur permettre de mieux communiquer avec les acteurs en amont notamment la recherche, les multiplicateurs et les entreprises semencières.
- ix) Entrepreneuriat / valoriser les opportunités du secteur semencier. Le secteur semencier présente des opportunités économiques pour des petits producteurs pour diversifier et améliorer leurs revenus. Mais pour l'instant, les producteurs ont encore des difficultés à saisir ces opportunités notamment à cause de la réglementation qui exige aux producteurs semenciers de disposer d'un champ semencier d'au moins cinq hectares alors que la superficie totale cultivée par un petit producteur est généralement inférieure à trois hectares. Certes, il y a la possibilité que plusieurs petits producteurs s'associent pour remplir ce critère de cinq hectares, mais ceci n'est faisable que si leurs champs sont contigus et qu'ils choisissent de produire les mêmes espèces et variétés.

La FAO (2012) considère que les cinq éléments suivants sont essentiels pour assurer la sécurité semencière :

- la disponibilité des semences (approvisionnement en semences au bon moment et endroit) ;
- l'accès aux semences (moyens d'acquisition) ;
- la qualité des semences (germination, pureté physique, exempts des pesticides et maladies) ;
- la pertinence variétale (variétés adaptées dont les agriculteurs ont besoin et préfèrent) ;
- la stabilité du système semencier dans les contextes de chocs et de contraintes (résilience).

En plus de ces cinq éléments, les producteurs ont souligné d'autres préoccupations telles l'accès aux services connexes, l'autonomisation et la responsabilisation et l'appui à l'entrepreneuriat. Il apparaît que le plus important n'est pas de pouvoir accéder aux semences de qualité, mais de pouvoir aussi

bien les utiliser et valoriser la plus-value qu'elles procurent. Par ailleurs, l'amélioration de la gouvernance des filières avec notamment une meilleure participation des utilisateurs finaux est fondamentale.

### 3.5.2 Acquis et bonnes pratiques aux différents maillons des filières

L'analyse des données collectées montre qu'aux différents maillons des filières semencières, il existe des acquis importants et des bonnes pratiques susceptibles de favoriser la prise en compte des préoccupations des petits producteurs pour l'accès aux semences de qualité, et plus particulièrement la problématique des variétés traditionnelles et de la diversité variétale (Tableau 2).

**Tableau 2. Synthèse des principaux acquis et bonnes pratiques pour la prise en compte des variétés traditionnelles et de la diversité variétale aux différents maillons des filières semencières**

<b>Maillon de la filière</b>	<b>Acquis, bonnes pratiques</b>
Utilisation finale / producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des semences traditionnelles</li> <li>- Production <i>in situ</i> des semences de certaines cultures maraîchères (gombo, oseille, tomate)</li> <li>- Existences OP et des faitières nationales (exemple : CPF, FENOP)</li> <li>- Existence des programmes de subvention (Etat, ONGs, Projets de recherche – développement etc.)</li> </ul>
Recherche agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche participative</li> <li>- Variété de semences améliorées existantes</li> <li>- Personnel qualifié</li> <li>- Banque de gène (dynamique de création de banques locales de gènes ex. Farako ba)</li> <li>- Portefeuille variétal</li> <li>- Conservation <i>in situ</i> de la diversité biologique</li> </ul>
Multiplicateurs de semences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de plusieurs entreprises et producteurs individuels de semences</li> <li>- Existence d'une organisation faitière (UNPSB)</li> <li>- Existence des lois (nationale et CEDEAO)</li> <li>- Existence de compétences nécessaires pour le renforcement des capacités des producteurs</li> </ul>
Commercialisation des semences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- structuration des entreprises semencières (ANES-BF)</li> <li>- Existence des foires aux semences &amp; Journées Nationales du Paysan</li> <li>- Agrément de commercialisation</li> <li>- Connaissance des différentes variétés</li> <li>- Existence d'une diversité de variétés améliorées</li> </ul>
Politique nationale, gouvernance, contrôle et certification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de la loi semencière</li> <li>- Existence des organes de gouvernance (comité National des semences) et des plateformes de concertation (exp. ASIWA<sup>9</sup>)</li> <li>- Existence de compétences nécessaires (renforcement de capacités)</li> <li>- Existence réglementation CEDEAO</li> </ul>
Accompagnement (services de vulgarisation, ONGs etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un système national de vulgarisation et d'appui-conseil agricoles (SNVACA)</li> <li>- présence de plusieurs ONGs accompagnant les petits producteurs pauvres</li> <li>- pluralité des fournisseurs des services de conseil agricole</li> <li>- facilités accordées par l'Etat aux ONGs</li> </ul>

Au niveau des utilisateurs finaux, on constate que la majorité des producteurs font déjà de la production de semences à travers la sélection massale. Ils produisent des semences des variétés qui leur conviennent et qui leur sont accessibles. Très souvent il s'agit des écotypes ou des variétés traditionnelles des cultures potagères comme le gombo ou l'oseille. L'existence des organisations

<sup>9</sup> ASIWA : Alliance for a Seed Industry in West Africa = Alliance pour une industrie semencière en Afrique de l'Ouest



des producteurs qui sont structurées en faïtières (FENOP, CPF) offre la possibilité d'identifier et de caractériser plus facilement la demande et la remonter vers les maillons en amont de la filière (commercialisation, recherche etc.).

L'adoption croissante des démarches participatives par la recherche est de nature à faciliter une meilleure prise en compte des préoccupations des producteurs et ainsi à développer des variétés qui correspondent le mieux à leurs préoccupations. Ceci contribuerait à renforcer l'adéquation entre l'offre et la demande de progrès génétique. Par ailleurs, on note que la conservation des ressources phytogénétiques y compris les variétés traditionnelles font partie des priorités de la recherche. L'INERA par exemple a développé des collaborations avec des organisations internationales comme la FAO sur la conservation des ressources phytogénétiques. La poursuite et l'amplification de ces activités de conservation permettraient de résoudre le problème d'érosion génétique qui se traduit par la disparition de certaines variétés traditionnelles prisées par les producteurs. La présence des centres de recherche dans les différentes zones agroécologiques du pays est un atout potentiel pour une meilleure satisfaction d'une demande diversifiée eu égard aux différents environnements agroécologiques et socioéconomiques. La décentralisation des filières semencières préconisée dans ce document s'appuierait sur ce maillage territorial des centres de recherche. Dans chaque zone agroécologique, les centres de recherche tout en gardant le mandat traditionnel concentreraient davantage les efforts de la recherche variétale sur les espèces et les variétés sollicitées par les producteurs de cette zone. Des appuis appropriés apportés par le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers aux autres acteurs locaux (multiplicateurs, distributeurs, utilisateurs finaux, inspecteurs) permettraient à ces derniers de développer leurs activités contribuant ainsi à l'essor des filières locales connectées aux filières nationales. L'un des impacts majeurs de ces filières locales sera l'amélioration de la disponibilité et l'accessibilité des semences pour les petits producteurs.

Dans le maillon multiplication des semences, on a constaté au cours des dernières années une augmentation fulgurante des acteurs opérant soit comme producteurs individuels, organisations de producteurs ou entreprises semencières. Cet accroissement du nombre de multiplicateurs peut potentiellement contribuer à l'amélioration de l'offre au moins sur le plan quantitatif. Par ailleurs, un bon maillage territorial de ces différents multiplicateurs peut contribuer à l'amélioration de la disponibilité des semences et la réduction de leurs prix. Les producteurs semenciers sont regroupés au sein de l'Union nationale des producteurs semenciers (UNPSB) qui défend leurs intérêts et les représentent lors des négociations avec le Gouvernement et les entreprises semencières.

Quant à la commercialisation des semences certifiées, les années récentes ont été marquées par l'émergence des entreprises semencières qui comparativement aux producteurs semenciers individuelles ont une offre plus diversifiée aussi bien en termes d'espèces que de variétés. Ces entreprises disposent souvent de personnels technico-commerciaux disponibles pour accompagner les producteurs dans la conduite de leurs cultures. Par ailleurs, certaines entreprises semencières commercialisent également les intrants et équipements agricoles nécessaires pour une bonne conduite de la campagne agricole (exemple : engrais, pesticides etc.). Les entreprises semencières ont émergé à partir du constat du déficit de l'offre de semences des variétés améliorées, de la forte localisation des OP/coopératives semencières qui ne permettent d'avoir une bonne couverture nationale et de la diversification de la demande aussi bien en termes d'espèces que de variété. Les entreprises semencières sont encore de petite ou de moyenne taille, mais elles jouent un rôle de plus en plus important dans la centralisation de la demande et le renforcement du lien entre les utilisateurs et les producteurs de semences. L'existence des foires, et des événements tel que les journées nationales du Paysan (JNP) donne l'opportunité aux producteurs d'améliorer leurs

connaissances sur les variétés existantes et dans certains cas de pouvoir acquérir des semences à des prix promotionnels.

Au niveau institutionnel et des politiques, il y a une volonté clairement affichée du gouvernement de développer le secteur semencier pour améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté. Cette volonté se traduit par l'existence des cadres stratégiques et opérationnels ainsi que des lois et règlements qui régissent les activités dans les filières semencières (cf. sections 3.1 et 0 du présent document). On peut relever la stratégie et le plan d'action du développement du secteur semencier dont l'une des principales finalités est de faciliter l'accès des producteurs aux semences de qualité. Des programmes de subvention sont mis en œuvre depuis plusieurs années à l'intention des agriculteurs les plus pauvres. Les producteurs sont bien informés de l'existence de ces programmes de subvention, à l'approche de la campagne agricole ils n'hésitent pas à contacter les agents de vulgarisation de leurs zones pour savoir si les semences subventionnées sont déjà disponibles. Mais il est apparu des échanges qu'en l'état actuel des choses, les producteurs n'ont pas de grandes possibilités pour influencer ces programmes.

La question semencière figure dans les priorités des programmes de vulgarisation et de nombre de structures d'accompagnement qui appuient les producteurs surtout les plus vulnérables. Le système national de vulgarisation et d'appui conseil agricoles (SNVACA) est étroitement associé à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action pour le développement du secteur semencier. La vulgarisation agricole publique participe à la diffusion des informations sur les variétés existantes, mais aussi à la facilitation de la participation des producteurs à la création variétale. L'intérêt grandissant des structures d'appui pour les approches participatives qui supposent d'accompagner les producteurs dans leur processus de prise de décision est de nature à faciliter le choix raisonné des variétés en fonction des préoccupations des producteurs. Parmi les ONGs opérant sur le terrain, certaines militent fortement pour l'autonomie semencière des producteurs, pour l'agroécologie qui préconise la prise en compte autant que possible des variétés locales.

### **3.5.3 Principales difficultés dans la prise en compte des préoccupations des producteurs**

Le manque de ressources (humaines, financières et matérielles) est évoqué aux différents niveaux de la filière comme la contrainte principale pour une bonne prise en compte des préoccupations des producteurs. Il existe néanmoins des spécificités plus ou moins importantes en fonction des acteurs (Tableau 3).

Si nombre de producteurs/utilisateurs finaux maîtrisent plus ou moins les techniques de sélection massale, la conservation des semences demeure un défi important. Les pertes post-récoltes ne concernent pas seulement les graines pour la consommation, mais aussi les semences. Les faibles capacités des OP ne leur permettent pas encore d'être proactives et d'exprimer directement et clairement leurs préoccupations ou demandes aux autres acteurs situés en amont des filières semencières. Certaines contraintes fortes au niveau de l'utilisation finale n'ont pas été relevées directement par les producteurs, mais sont apparues plutôt lors des interactions au cours de l'atelier de concertation avec l'ensemble des acteurs. Ces contraintes peu apparentes mais très déterminantes portent notamment sur la faible représentativité des petits producteurs pauvres dans les OP faitières nationales (DS) qui servent d'interlocuteurs aux pouvoirs publics. Il a été relevé que ces OP nationales ont plus tendance à s'investir sur les préoccupations des exploitations agricoles de grande ou de taille moyenne. En outre, ces OP mènent peu d'actions de plaidoyer pour l'accès aux semences. Lorsque ce plaidoyer existe, il est plutôt orienté vers l'amélioration de l'accès des producteurs au secteur formel et non vers une meilleure prise en compte des variétés traditionnelles ou des systèmes semenciers traditionnels.

**Tableau 3. Principales contraintes à la prise en compte des préoccupations des producteurs aux différents maillons des filières semencières**

<b>Maillon</b>	<b>Difficultés rencontrées</b>
Utilisation finale / producteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- non-maîtrise des techniques de conservation des semences</li> <li>- faibles capacités institutionnelles des OP (*)</li> <li>- Insuffisance d'accompagnement dans les paquets technologiques</li> <li>- Coût élevé des semences améliorées et des intrants</li> <li>- place limitée de la problématique des semences dans les actions de plaidoyer menées par les OP nationales (*)</li> <li>- Insuffisance de la transformation industrielle de la production agricole</li> <li>- faible représentativité des petits producteurs dans les OP faitières nationales (*)</li> </ul>
Recherche agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de ressources financières, infrastructurelles et humaines</li> <li>- Manque de superficies aménagées et d'équipements pour l'irrigation</li> <li>- Insuffisance de superficies nécessaires pour la production de semences de base destinées aux producteurs semenciers.</li> <li>- Manque de données prévisionnelles sur la demande (semences de pré-base et de base)</li> </ul>
Multiplication des semences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faibles capacités (techniques, organisationnelles, économiques)</li> <li>- Manque d'infrastructures adéquates pour le stockage</li> <li>- Difficile collaboration avec les institutions de la recherche</li> <li>- retard dans les processus de certification</li> <li>- Normes sanitaires pas toujours satisfaites entraînant un taux élevé de rejets</li> <li>- Coût de la production élevé</li> <li>- Non certification des variétés traditionnelles</li> <li>- Manque de prévisions en termes de quantité (semences)</li> </ul>
Commercialisation des semences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesse des canaux de commercialisation</li> <li>- indisponibilité /inaccessibilité</li> <li>- Contrefaçon et fraude</li> <li>- Insuffisance de boutiques d'intrants au niveau local</li> <li>- Clientèle réfractaire au changement</li> </ul>
Politique nationale, gouvernance contrôle et certification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exclusion des petits producteurs (3 ha)</li> <li>- Faible vulgarisation de la loi semencière</li> <li>- Non prise en compte du portefeuille de variété traditionnelle</li> <li>- coût élevé de la certification pour les petits producteurs</li> <li>- Corruption</li> <li>- Comité National des Semences peu fonctionnel</li> </ul>
Accompagnement (services de vulgarisation, ONGs etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- manque d'organisation et de coordination</li> <li>- faible niveau d'instruction des producteurs</li> <li>- Faible niveau de revenus des producteurs qui ne leur permet pas de bénéficier des subventions vu les conditions exigées en contrepartie</li> </ul>

Légende. \*= préoccupations apparues plutôt au terme des interactions pendant la rencontre de concertation

Le manque de ressources humaines, matérielles et infrastructurelles amène la recherche à se focaliser sur les espèces et les variétés les plus rentables. Ce choix stratégique se traduit par une faible attention pour les variétés traditionnelles qui sont souvent prisées par les producteurs, mais ont une demande très localisée et relativement faible. Par ailleurs, la recherche souligne que les demandes des utilisateurs finaux et des autres acteurs en aval de la création variétale ne lui parviennent pas toujours à temps. Les commandes fermes de semences de pré-base et de base passées suffisamment tôt sont peu nombreuses, lorsqu'il en existe elles sont souvent exprimées tardivement. La plus part des financements pour la recherche variétale viennent souvent des partenaires extérieurs qui ont parfois des priorités différentes de celles des utilisateurs. Ceci se

ressent sur la diversité variétale et le niveau de prise en compte des variétés locales et des priorités des producteurs. Le manque de superficies aménagées et d'équipement d'irrigation soumet la recherche aux aléas climatiques et affecte la production des semences variétés dont le cycle est long.

Le nombre de multiplicateurs connaît une augmentation fulgurante, mais la majorité d'entre eux ont encore des capacités assez faibles aussi bien sur le plan technique, que des ressources financières et infrastructurelles. Les infrastructures de stockage font cruellement défaut. La collaboration avec la recherche n'est pas encore harmonieuse, cette situation se traduit par une offre de semences de prébase et de base en deçà de la demande.

Les multiplicateurs se plaignent des difficultés à maîtriser les coûts de production. Bien qu'il existe une demande potentielle importante en semences de variétés traditionnelles, les multiplicateurs hésitent à s'engager par que cette demande n'est pas toujours clairement exprimée. En outre, il y a des difficultés à s'approvisionner en semences mères ou de toute première génération de ces variétés traditionnelles. Même en case de production, il y aurait des difficultés à les certifier parce qu'elles ne sont pas encore clairement caractérisées. Au niveau de la commercialisation, le maillage territorial des entreprises semencières et autres distributeurs d'intrants est encore très faible. Nombre de ces structures sont plus présentes dans les villes que dans les zones rurales où se passent les activités de production agricole.

Du fait d'un faible niveau de connaissance des cadres stratégiques et autres dispositifs réglementaires existants pour le développement semencier, nombre de producteurs ne parviennent pas à valoriser les opportunités existantes. La traduction en langue locale des textes existants et leur vulgarisation à grande échelle s'avère nécessaire. Le seuil minimum de 3ha exigé aux producteurs semenciers est une barrière pour les petits producteurs potentiellement intéressés par la production semencière. La possibilité pour les producteurs semenciers de mettre en place des champs semenciers communs ne peut être concrétisée que dans le cas où les parcelles sont contiguës et les producteurs intéressés à produire les mêmes variétés. Les problèmes de corruption au niveau des services de contrôle et de certification affectent la qualité des semences. La gestion centralisée des programmes de subvention engendre des retards dans la mise à disposition des semences subventionnées chez les producteurs. Les influences potentielles des politiques et des cadres réglementaires existants sur l'accès des producteurs ont été évoquées en détail dans la section 0 du présent document.

Au niveau des services d'accompagnement, il existe une multitude d'intervenants qui opèrent sans concertation et coordination, cette situation limite l'impact des actions entreprises et l'efficacité des actions de plaidoyer élaborées par ces structures pour une meilleure prise en compte des préoccupations des producteurs. Par ailleurs, la majorité des activités d'appui aux producteurs sont menées dans le cadre des projets qui ont souvent durée de vie et une zone d'intervention bien limitées. Ces projets s'achèvent souvent sans qu'un mécanisme efficace de pérennisation et de mise à l'échelle de leurs résultats ne soit mis en place. La priorité est souvent accordée à la problématique de l'accès et de l'utilisation des semences, la question de la conservation qui est tout aussi importante est encore peu abordée.

## 4 RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES PREOCCUPATIONS DES PRODUCTEURS

### 4.1 Actions spécifiques aux différents maillons des filières

La concertation avec les différents acteurs du secteur semencier ont abouti au constat que la problématique de l'accès des petits producteurs aux semences de qualité est systémique et requiert des interventions spécifiques aux différents niveaux de la filière (Tableau 4).

*Tableau 4. Les actions nécessaires pour faciliter l'accès des petits producteurs aux semences*

<b>Maillons</b>	<b>Actions prioritaires à entreprendre</b>
Utilisateurs finaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meilleure organisation pour l'identification et la transmission de la demande à la recherche</li> <li>- Plaidoyer pour le respect des réglementations et lois en vigueur, l'adoption de la loi sur le transfert de matériel phylogénétiques</li> <li>- Améliorer la sensibilisation des utilisateurs sur les avantages liés à la semence améliorée (OP, services accompagnement)</li> <li>- Renforcer les capacités en matière de sélection, multiplication et conservation des semences sur l'exploitation agricole</li> </ul>
Recherche variétale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- impliquer davantage les producteurs/utilisateurs finaux aux différentes étapes du cycle de la recherche variétale.</li> <li>- Promouvoir les portefeuilles variétaux régionaux</li> <li>- Multiplier les essais variétaux en milieu paysan</li> <li>- Mieux communiquer les résultats de la recherche</li> <li>- Développer des mécanismes de financements innovants et durables</li> <li>- Investir davantage dans la conservation des ressources phylogénétiques et plus particulièrement dans conservation/maintenance des variétés homologuées et des variétés traditionnelles</li> </ul>
Multiplication des semences	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcement de la concertation avec les utilisateurs finaux</li> <li>- Facilitation de l'accès aux financements</li> <li>- Réduction des délais de certification en augmentant les ressources humaines (inspecteurs semenciers) et matérielles (laboratoires, moyens de déplacement) des services en charge du contrôle et de la certification</li> <li>- appui à l'émergence des producteurs semenciers locaux</li> <li>- Amélioration des infrastructures de stockage</li> <li>- Renforcement des capacités des acteurs sur le plan technique, de la production, du marketing</li> </ul>
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Multiplier les boutiques de semences et d'intrants agricoles</li> <li>- Prévoir un conditionnement plus accessible</li> <li>- Appui à l'émergence et renforcement des OP semencières</li> <li>- Renforcer la structuration / l'organisation du secteur de commercialisation</li> <li>- Renforcer la communication pour le développement autour des semences pour limiter ou atténuer la crise de confiance avec les petits producteurs</li> </ul>
Politique, gouvernance, contrôle et certification	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appuyer davantage les systèmes semenciers traditionnels</li> <li>- Opérationnaliser le fonds d'appui au secteur semencier</li> <li>- Renforcer la lutte contre la corruption et la fraude</li> <li>- Renforcer l'appui de l'Etat aux secteurs semencier traditionnel</li> <li>- Améliorer l'efficacité des programmes de subvention de semences</li> <li>- Rendre plus effectif les organes de concertation &amp; gouvernance</li> <li>- Disséminer les textes de loi et les réglementations sur les semences</li> <li>- Mettre en place des systèmes d'homologation qui facilitent l'inscription variétés traditionnelles dans les catalogues commerciaux</li> <li>- mettre en place des systèmes de semences de qualité déclarée (SQD)</li> </ul>
Accompagnement (vulgarisation, appui-conseil, ONGs etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mieux coordonner les actions des différents acteurs</li> <li>- assurer la visibilité des intervenants et faire connaître les produits et services</li> <li>- Intégrer la conservation des semences traditionnelles dans l'offre de service</li> <li>- renforcer les capacités de plaidoyer des structures sur les préoccupations des petits producteurs</li> </ul>

#### **4.1.1 Actions nécessaires au niveau des utilisateurs finaux des semences**

La structuration en organisations des producteurs et le renforcement des capacités de ces dernières doivent être appuyés. Le renforcement des capacités des OP doit les aider à être plus à mesure d'identifier et d'exprimer plus clairement leurs demandes aux acteurs en amont (recherche, multiplicateurs et distributeurs) mais également au Gouvernement qui a le mandat de définir les orientations stratégiques, d'organiser et de réguler le secteur semencier. Ces OP devraient également s'impliquer davantage dans la collecte et la diffusion auprès de leurs membres des informations sur les variétés existantes. Enfin, elles doivent construire et mettre en œuvre avec les ONGs qui les soutiennent des actions de plaidoyer pour des politiques et des investissements plus adéquats pour le développement des systèmes semenciers traditionnels.

#### **4.1.2 Actions nécessaires au niveau de la recherche variétale**

Il est apparu la nécessité d'améliorer la communication sur les variétés existantes, leurs potentiels et leurs exigences. Ce travail qui doit se faire en synergie avec les services de vulgarisation et les structures d'accompagnement aiderait les producteurs avoir des connaissances plus solides et larges sur les variétés existantes et de pouvoir éventuellement choisir celles qui répondent le mieux à leurs préoccupations. L'amélioration de la communication autour des variétés existantes pourrait inclure la mise en place des portefeuilles variétaux régionaux qui sont en fait des mini-catalogues comprenant pour chaque région agroécologique du Burkina Faso la liste et les caractéristiques des espèces et variétés les plus adaptées.

Par ailleurs, la mise en place des mécanismes de financements innovants reposant sur une approche plus économique de la recherche variétale (valorisation des certificats d'obtention variétale, etc.) contribuerait à atténuer le problème du manque de ressources. Les difficultés de financement obligent souvent la recherche à se focaliser sur les espèces et variétés dites stratégiques en termes de rentabilité à court terme. En outre, la tendance notée depuis quelques années vers des méthodes plus participatives impliquant les utilisateurs finaux aux différentes étapes du cycle de la recherche variétale est à consolider afin de renforcer l'adéquation entre les progrès génétiques et les préoccupations des producteurs. Un investissement plus important de la recherche dans la conservation des ressources phytogénétiques et plus particulièrement de la maintenance des variétés (homologuées et traditionnelles) est nécessaire pour endiguer l'érosion génétique qui crée une pénurie des variétés adaptées à la situation des producteurs.

#### **4.1.3 Actions spécifiques pour le maillon multiplication des semences**

Les actions préconisées pour une meilleure prise en compte des préoccupations des petits producteurs au niveau de la multiplication des semences comprennent en premier lieu le renforcement des relations entre les autres acteurs avec les utilisateurs finaux pour mieux identifier la demande. Cette demande peut être exprimée directement par les producteurs via leurs organisations ou par les entreprises semencières. Si les multiplicateurs ont de meilleures capacités en marketing, elles pourraient plus proactives. Par ailleurs, il est souhaitable que l'Etat renforce son appui à ce maillon, en facilitant la construction des infrastructures de stockage et en donnant plus de moyens aux services en charge du contrôle et de la certification. Ces actions contribueraient à réduire les délais de certification permettant ainsi une mise en marché plus rapide, les producteurs pourront alors s'approvisionner en semences avant le démarrage de la campagne agricole.

#### 4.1.4 Actions spécifiques pour le maillon commercialisation

L'amélioration du maillage territorial des boutiques de vente de semences permettrait d'augmenter l'accessibilité physique. La diversification des unités de vente avec notamment l'introduction des conditionnements dont le prix est plus abordable pour les petits producteurs est importante. La majorité des semences sont vendues par sac / unité de 50 kg avec une valeur monétaire de 30 000 à plus de 40 000 Fcfa en fonction des espèces. Des paquets de 5kg à 3 ou 4 000 Fcfa seraient certainement plus convenables pour des petits producteurs dont les superficies cultivées sont très faibles.

A en juger par les avis des différents acteurs, on peut considérer que les actions menées dans le cadre des politiques et des cadres stratégiques pour le développement du secteur semencier traditionnel n'ont pas encore produit les effets escomptés. Il apparaît que ces actions ont surtout visé une modernisation des pratiques et une plus forte implication des producteurs dans le système formel. Leurs effets sur la prise en compte des variétés traditionnelles, la promotion de la diversité variétale et *in fine* un meilleur accès des producteurs aux semences de leur choix ne sont pas encore bien perceptibles. En conséquence, il est nécessaire de développer des actions plus spécifiques pour le système semencier traditionnel, de mieux reconnaître et consolider les complémentarités avec le système formel. Des interventions doivent être conduites aux différents maillons des filières semencières et pourraient intégrer entre autres les actions suivantes : consolidation des efforts pour la sélection variétale participative, développement de la gestion communautaire de la biodiversité, renforcement des pratiques paysannes de gestion des semences en prenant en compte la conservation, la création des points de vente locaux etc.

#### 4.1.5 Recommandations pour les politiques de développement du secteur semencier

Il est nécessaire de passer d'une approche centrée principalement sur le système semencier formel à une approche plus intégrée prenant en compte la diversité des systèmes semenciers. La mise en œuvre d'une telle approche pourrait se faire en considérant les huit grands principes suivants proposés par ISSD Africa (2013<sup>10</sup>) : (i) favoriser le pluralisme et élaborer des programmes basés sur la diversité des systèmes semenciers ; (ii) prendre en compte la structure de la chaîne de valeur des semences lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des interventions ; (iii) promouvoir l'entrepreneuriat et l'orientation vers le marché ; (iv) reconnaître la pertinence des systèmes semenciers traditionnels ; (v) faciliter les interactions entre les systèmes semenciers formels et traditionnels ; (vi) reconnaître les rôles complémentaires des secteurs public et privé ; (vii) soutenir des politiques favorables et dynamiques ; (viii) promouvoir l'innovation fondée sur les données probantes. Par ailleurs, il est important que l'Etat mobilise les ressources nécessaires pour assurer le fonctionnement des organes de Gouvernance, du fonds d'appui au développement du secteur semencier et la mise en œuvre efficiente des textes législatifs et des cadres stratégiques existants. Une diffusion à grande échelle de ces textes suivant les canaux appropriés pour toucher tous les acteurs incitera ces derniers à se mettre en conformité et adhérer aux bonnes pratiques.

Lors des concertations, il a été discuté l'idée de la mise place des filières de semences de qualité déclarée (SQD) pour pallier : (i) la faible capacité du système formel actuel à garantir l'accès des petits producteurs des zones reculées à des semences de qualité et à un prix raisonnable et (ii) la forte centralisation et le manque de ressources (humaines, logistiques) des services de contrôle et de certification. De fait, le système de production des SQD développé par la FAO (FAO, 2007<sup>11</sup>), ne

<sup>10</sup> ISSD Africa. Introduction to Integrated Seed Sector Development and its guiding principles. Centre for Development Innovation Wageningen UR, December 2013, Wageningen.

<sup>11</sup> FAO, 2007. Semences de qualité déclarée. FAO, Rome, 262p+ annexes. <http://www.fao.org/3/a-a0503f.pdf>

cherche pas à remplacer les systèmes de qualité des semences plus élaborés, mais est conçu de manière à mobiliser moins de ressources gouvernementales tout en assurant un niveau de qualité satisfaisant des semences. Il vise à répondre aux besoins des petits producteurs qui n'utilisent pas de semences certifiées pour produire leurs cultures.

La mise en place du système de SQD est particulièrement indiquée à l'échelon local (commune, grappes de villages) afin d'éviter d'entraver le développement des filières nationales de semences certifiées des variétés améliorées (FAO, 2007). Plusieurs acteurs rencontrés dans le cadre de la concertation pour la préparation du présent document, reconnaissent l'intérêt potentiel des systèmes SQD dans le contexte actuel, mais ils estiment que la mise en place des systèmes SQD au Burkina Faso constituerait une régression. L'argument avancé est que le gouvernement et les partenaires techniques et financiers engagent déjà des efforts pour renforcer les services classiques de certification et de contrôle et qu'il serait mieux de continuer dans cette voie. Par ailleurs, ils trouvent que la multiplication des systèmes de certification rendrait la coordination et le suivi plus difficiles.

En outre, il a été suggéré que les principaux bénéficiaires (utilisateurs finaux) des programmes de subvention soient davantage associés à la mise en œuvre de ces programmes et aient la possibilité de choisir librement les variétés et les fournisseurs de semences. La décentralisation de la gestion de ces programmes aiderait à raccourcir les délais de mise à disposition des semences tout en renforçant l'adéquation entre les variétés proposées et les demandes des producteurs. Il est important de renforcer la lutte contre la fraude afin de garantir la qualité des semences fournies et réduire le discrédit croissant qui affecte les programmes de subvention. Enfin, les subventions des semences doivent être accompagnées par un programme intégré de développement de l'entrepreneuriat agricole et de facilitation de l'accès aux autres intrants agricoles. La mise en œuvre de ces programmes de subvention doit être dégressive avec pour vision de se limiter à terme uniquement aux situations de crise.

#### **4.1.6 Recommandations pour les structures d'accompagnement**

Le renforcement de la contribution des structures d'accompagnement pour l'accès des petits producteurs aux semences passe d'abord par une meilleure coordination et le renforcement des synergies dans leurs interventions. Un tel ajustement contribuerait à améliorer l'efficacité et les impacts des actions entreprises. Par ailleurs, le développement des collaborations plus étroites avec les OP et le Gouvernement permettrait de créer des conditions favorables pour la pérennisation et la mise à l'échelle des innovations et des effets induits par les actions souvent développées dans le cadre des projets portés par les ONGs. Ces dernières doivent par ailleurs associer davantage les autres acteurs au plaidoyer qu'elles mènent pour l'autonomie semencière des producteurs y compris par une meilleure prise en compte des variétés traditionnelles et la diversité variétale. Les capacités des OP dans le domaine institutionnel, stratégique et organisationnel plaidoyer doivent être renforcées pour leur permettre à moyen terme de mener efficacement des actions de plaidoyer autour de leurs centres d'intérêt.



## 4.2 Actions de plaidoyer

Sur la base de ces différentes actions spécifiques à mener aux différents niveaux de la filière, les actions de plaidoyer présentées dans le Tableau 5 ont été identifiées comme stratégiques et nécessaires pour que les filières semencières répondent mieux aux préoccupations des petits producteurs.

**Tableau 5. Thèmes de plaidoyer pour améliorer l'accès des petits producteurs aux semences**

<b>Thème de plaidoyer</b>	<b>Leadership</b>	<b>Principales Cibles</b>
Autonomie semencière des producteurs et promotion des variétés traditionnelles	ONGs (Diobass)	Gouvernement, Recherche, autres acteurs des filières semencières
Emergence et renforcement des OP semencières	UNPS, FENOP	Gouvernement, services d'accompagnement
Amélioration de l'efficacité des programmes de subvention de semences	Confédération paysanne du Faso (CPF)	Gouvernement, partenaires techniques et financiers
Renforcement de la participation des producteurs à la gouvernance de l'industrie semencière	CPF, partenaires techniques et financiers	Gouvernement
Renforcement du partenariat public-privé et operationalisation des cadres réglementaires et stratégiques du secteur semencier	ANES-BF, UNPS, Gouvernement, partenaires techniques et financiers	Gouvernement, partenaires techniques et financiers
Pour une approche programmatique intégrée incluant les différents sous-systèmes semenciers	CPF, UNPS, ANES-BF	Gouvernement, partenaires techniques et financiers

Légende : FENOP = Fédération nationale des organisations des producteurs ; CPF= Confédération paysanne du Faso, UNPS= Union nationale des producteurs semenciers du Burkina Faso ; ANES-BF = Association nationale des entreprises semencières du Burkina Faso

Globalement, il est question de mieux reconnaître et engager les actions nécessaires pour assurer l'autonomie semencière des producteurs et leur liberté de choisir les espèces et les variétés qui correspondent le mieux à leurs objectifs de production. Le renforcement de la participation des utilisateurs finaux dans les instances de gouvernance des filières permettrait de veiller à ce que des actions concrètes soient menées dans le sens de cette autonomie. Une décentralisation accrue des filières semencières est également fondamentale et pourra se faire par un appui plus important aux OP semencières. Enfin, il est nécessaire que les actions de développement du secteur semencier aient une approche plus intégrée. La nature systémique des défis et l'interdépendance des différents maillons des chaînes de valeur semencières suggèrent de passer à une approche programmatique. Il est nécessaire que la durée des interventions en faveur de l'accès des petits producteurs aux semences ne soit plus déterminée *a priori* sur la base des habitudes ou des pratiques en vigueur en terme de durée de projets mais tienne compte surtout de l'ampleur des efforts nécessaires pour induire des changements escomptés.

## 5 CONCLUSION GENERALE

Le rôle déterminant des semences pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et des revenus des producteurs est unanimement reconnu. Le principal enjeu aujourd'hui n'est pas de créer des variétés au potentiel les plus élevés, mais surtout de veiller à ce que les petits producteurs qui constituent encore la majorité de la population agricole aient accès aux semences de qualité adaptées à leurs préoccupations.

Le processus de concertation avec les acteurs semenciers a montré que le Gouvernement Burkinabé prend depuis quelques années plusieurs initiatives pour développer le secteur semencier national. Des textes réglementaires et des cadres stratégiques assez innovants existent créant ainsi un environnement assez favorable comparativement au contexte sous-régional. Mais force est de reconnaître que toutes ces dispositions n'ont pas encore eu les effets escomptés sur l'accès des petits producteurs aux semences. Plusieurs préoccupations plus ou moins fortes existent et traduisent le fait que le secteur semencier traditionnel qui reste majoritaire n'a pas été suffisamment pris en compte dans les interventions. Cette lacune notée au niveau global est également constatée aux différents maillons des filières semencières. La problématique de l'accès des producteurs aux semences adaptées à leurs besoins est donc systémique et demande des actions à la fois au niveau global et à l'échelle des différents maillons. Les actions identifiées par les acteurs au cours de ce processus constituent une bonne base pour initier des interventions devant améliorer l'existant. Parmi les interventions, une attention particulière doit être accordée au renforcement de la demande, c'est-à-dire des producteurs, utilisateurs finaux afin qu'ils puissent mieux identifier et exprimer leurs demandes, faire connaître clairement leurs préoccupations chaque fois que nécessaire, mais aussi influencer plus efficacement les politiques et les investissements dans le secteur semencier.

La décentralisation accrue des filières semencières et l'adoption d'une approche plus intégrée prenant en compte tous les systèmes (formels, traditionnels) avec leurs spécificités est fondamentale. Les actions stratégiques identifiées pour faire l'objet de plaidoyer traduisent d'abord la nécessité de reconnaître que si les filières semencières obéissent aux lois économiques, elles n'en demeurent pas moins stratégiques et leur contrôle ne doit pas échapper aux petits producteurs pour qui la semence constitue le premier et le plus important des intrants. Le rôle crucial des systèmes semenciers traditionnels doit être mieux reconnu et bénéficié des actions spécifiques ne visant pas à les faire absorber par les systèmes formels, mais à valoriser davantage leurs potentiels. Une approche plus intégrée reconnaissant la diversité des situations s'impose. Logiquement, l'Etat qui a le mandat d'organiser le secteur semencier, de faciliter la définition des orientations stratégiques et d'assurer la régulation est le principal destinataire de ces actions de plaidoyer. Les organisations proposées pour conduire le plaidoyer sont à titre indicatif. Ce choix doit être validé pour chaque domaine d'activité par les acteurs concernés. Par ailleurs, dans le développement et la conduite du plaidoyer les organisations leader suggérées devront initier des collaborations avec tous les autres acteurs susceptibles de contribuer au succès des actions à entreprendre.

## 6 ANNEXES

### Annexe 1 : Agenda de l'atelier de concertation des acteurs du secteur semencier

Horaires	Activités	Responsables
08h30-9h00	Accueil et installation des participants	Comité d'organisation
09h00-9h15	Présentation de l'agenda de l'atelier et des participants,	
09h15-10h30	Présentations introductives : <ul style="list-style-type: none"> <li>- état actuel de prise en compte des préoccupations des producteurs semenciers aux différents maillons des filières semencières</li> <li>- influence potentielle du cadre législatif et réglementaire sur la prise en compte des préoccupations des producteurs dans le secteur semencier</li> </ul>	M. Souleymane Ouattara  Dr Patrice Djamen
10h30-11h00	Pause - café	
11h00-13h00	Travaux de groupe: Diagnostic et recommandations pour la prise en compte des préoccupations des petits producteurs dans les filières semencières. Six groupes de travail : (i) utilisateurs finaux ; (ii) recherche variétale ; (iii) multiplication de semences; (iv) commercialisation (v) accompagnement; (vi) politiques agricoles, contrôle et certification	Equipe facilitation + modérateurs des groupes de travail
13h00-14h00	Pause-déjeuner	
14h00-16h00	Restitution des travaux de groupe + discussions générales	Equipe facilitation
16h00-16h15	Pause - café	Comité d'organisation
16h15-17h00	Débats sur les recommandations générales et les actions de plaidoyer à entreprendre	Equipe facilitation
17h00-17h20	Récapitulatif des principaux résultats et clôture de l'atelier	Equipe facilitation

**Annexe 2. Liste des personnes rencontrées**

<b>Noms</b>	<b>Structures et fonctions</b>	<b>Contact</b>
Idrissa Mando	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques / Inspecteur Semencier Assermenté	76 74 49 54
Bakoandé Alexis	FAO & Services national des semences	
Sore Boureima	Kenedougou Nafa	72060646 /76500704 /78853707
Olivier Lankoandé	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques / Chef service national des semences	79 54 60 87
Sanou Issoufou	FENOP	70 61 28 84
Sawadogo Abdoulaye	Nafaso	70318425
Sawadogo Dominique	ENAK	72176169
Sawadogo Boukaré	Agrodealer	
Groupement Sinignasigi De Bama		76048511
Union Régionale des Producteurs Semenciers de la Boucle du Mouhoun		73141440
Harouna Sawadogo	Agriculteurs	
Koroma Jacques	Comité national des semences (CNS)	
Mme Ouoba Rosalie	Union des femmes rurales ouest africaines (UFROAT)	70 23 55 34
Bassiaka DAO	Confédération paysanne du Faso (CPF)	<a href="mailto:cpf@fasonet.bf">cpf@fasonet.bf</a>
Siaka Bengali,	Association Diobass International	<a href="mailto:diobass@fasonet.bf">diobass@fasonet.bf</a>
M. Sanon Soumaïla,	Comité interprofessionnel des céréaliers du Burkina	cicb@fasonet.bf
Daba Lundi	Union nationale des producteurs semenciers du Burkina (UNPSB)	78 69 84 24
Julien Ouédraogo	Réseau MARP	78 63 33 38
Abdoulaye R. Semdé	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques / Direction générale des productions végétales	226) 70 27 00 69 (226) 78 92 33 12
Abdoulaye Dao	Spécialiste National Semences PPAAO et WASP	65 53 78 80
Souleymane Traoré	FAO – BF	70 76 54 38
Victor Sawadogo	FAO-BF / chargé du Renforcement des capacités	

# Trombinoscope

Rencontre de concertation des acteurs semenciers sur les stratégies pour une meilleure prise en compte des préoccupations des petits producteurs dans le secteur semencier au Burkina Faso

Ouagadougou, le 11 novembre 2016



**OUANDAOGO/OUAN-  
GRAOUA FLAVIENNE**  
Réseau MARP Burkina  
70 27 40 03  
ouandaogoflavienne@yahoo.fr  
Skype : Flavieouang



**TRAORE SOULEYMANE**  
FAO-BF  
70 76 54 38  
souleymane.traore@fao.org  
skype : olisoul.traore@gmail.com



**OUEDRAOGO OUSMANE**  
NAFASO SA  
70 75 02 62 /76 61 24 17(DG Na-  
faso)  
nafaso@yahoo.fr/ouedraogooou-  
mane655@yahoo.fr



**SANOU ISSOUF**  
FENOP  
70 61 28 84  
sissoufou1@yahoo.fr /fenop@faso-  
net.bf  
Skype : ismaelsanou  
Site : www.fenop.org



**OUEDRAOGO MAHAMADI**  
INERA  
70419282  
ouedmadim@yahoo.fr  
Chef departement RPGAA DE LA  
CONAGREP



**OUEDRAOGO M. HAMED**  
Université Ouaga1 Pr J. Ki-Zerbo  
70 25 93 67  
ouedraogoh@yahoo.com  
Génétique et amélioration des plantes  
/Sélection participative/Sélection et amé-  
lioration variétale de gombos



**BOUGMA L. ALI**  
Université Ouaga 1 Pr. J. Ki-Zerbo  
70146786  
alilardia@yahoo.fr  
Généticien de formation /Doctorant



**TARAMA JOSEPH**  
NANKOSEM  
74 31 34 77  
joseph.tarama@nankosem.bf  
tarama.joseph@yahoo.fr



**OUEDRAOGO INOUSSA**  
ANES-BF  
70 10 59 50  
inooued@yahoo.fr  
Watsap : 66 65 65 16



**BARRY MAMADOU**  
DGPV  
72 51 02 61  
mamadou.barry220@yahoo.com



**Dr DJAMEN PATRICE**  
Agronome /Socioéconomiste Expert  
en facilitation des processus d'innova-  
tion  
75 55 66 96  
p.djamen@gmail.co  
Skype : patricedjamen



**OUATTARA SOULEYMANE**  
Expert en communication pour le dé-  
veloppement  
Directeur Jade Productions  
70 21 23 32/74 37 81 81  
souattara@fasonet.bf  
souley.ouattara@gmail.com

# Trombinoscope

Rencontre de concertation des acteurs semenciers sur les stratégies  
pour une meilleure prise en compte des préoccupations des petits  
producteurs dans le secteur semencier au Burkina Faso

Ouagadougou, le 11 novembre 2016



**TRAORE AICHATOU**  
Stagiaire en communication  
Jade Productions  
25 66 30 13



**SANOGO ASMA**  
Stagiaire en communication  
Jade Productions  
25 66 30 13



**LAMIZANA TARA BLANCHE  
MYRIAM**  
Assistante de direction  
Jade Productions  
jadeproductions.burkina@gmail.com  
25 66 30 13



**SANOGO DJIBRIL**  
Technicien audiovisuel  
Jade Productions  
25 66 30 13